

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

LABATHUDE

*La
Caminade*



2025

N° 29

MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2026, comme le veut la tradition, dans ce bulletin, nous allons vous présenter la vie de notre commune en 2025 ainsi les projets à venir.

Nous avons une pensée pour les familles qui ont perdu un être cher ou qui sont frappées par la maladie.

De façon plus large, une pensée pour les peuples qui, aux portes de l'Europe et ailleurs, vivent en souffrance dans leur pays en guerre.

En espérant qu'en 2026 nous verrons la fin de ces conflits qui créent un fort climat d'inquiétude et de malheur au niveau de notre planète, mais force est de constater que c'est bien mal parti.

Dans cette période d'instabilité dans le monde et notre pays, les communes et leurs élus sont un pôle de stabilité dans un service public de proximité, au service de la population.

C'est précisément dans ce contexte d'incertitude que l'action municipale prend tout son sens, en agissant concrètement sur notre quotidien.

Concernant les investissements communaux, ce qui avait été prévu l'année dernière a été réalisé, même au-delà. Seul l'aménagement de sécurité à La Remise, demande encore un peu patience ; ce sont des projets longs à mener ; les différentes réalisations sont détaillées dans ce bulletin.

Le PLUI a été validé par la Communauté de Communes et il s'applique désormais.

Les associations continuent d'animer notre commune avec de nombreuses manifestations conviviales et très suivies. Je félicite et remercie ces nombreux bénévoles de tous âges qui contribuent à la vie, à l'attractivité et à la bonne image que donne notre commune.

LE PERSONNEL DE NOTRE ECOLE

En ce qui concerne le personnel de la commune, nous avons 7 agents à temps non complet, ce qui fait beaucoup pour une petite commune, mais qui est nécessaire au bon fonctionnement de nos services. 3 postes à l'école maternelle en soutien aux enseignants, 2 à la cantine pour la préparation d'environ 70 repas par jour pour l'école et la crèche.

Une secrétaire de Mairie et un agent technique.

Contrairement à l'année précédente, nous avons trouvé une stabilité dans les emplois, pas de départ.

La crèche et l'école sont des éléments structurants de notre territoire. La crèche affiche toujours complet et pour l'école, 52 enfants fréquentent l'école de LABATHUDE, ce qui fait 92 enfants scolarisés dans le RPI avec MONTET ET BOUXAL. Soit 2 classes dans chaque école.

Je remercie vivement tout le personnel qui contribue à l'attractivité et au bon fonctionnement de la commune, chacun dans son domaine.

A noter aussi le bon état d'esprit qui règne entre les agents communaux et le personnel de l'éducation nationale en poste à l'école ainsi que ceux de l'association Ségala Limargue pour la crèche.

Je les remercie du fond du cœur pour leur esprit de solidarité et de responsabilité lorsque l'un d'eux est absent pour une durée plus ou moins longue. C'est pour moi très appréciable car chaque absence est un problème à régler très rapidement, il faut bien que l'école continue de fonctionner dans de bonnes conditions.

Heureusement que Françoise accepte de reprendre du service lorsque nous en avons besoin, avec bonne humeur et le sourire en plus.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Cette année, les 17 et 23 Mars, se tiendront les élections municipales avec un nouveau mode de scrutin, dit de liste, pour les communes de moins de 1000 habitants.

En effet si un seul nom de la liste est rayé le bulletin sera comptabilisé nul, seules les listes entières seront prises en compte dans le décompte des voix.

Ce type d'élection s'applique déjà pour les villes et communes de plus de 1000 habitants (c'est déjà trop peu), ce qui est à mon avis, pas du tout adapté à nos petites communes et je comprends la frustration de nombreux administrés.

Dans nos communes rurales où tout le monde se connaît, les électeurs choisissent leurs représentants en connaissance de cause et ce nouveau système va fausser leurs choix.

Ceci n'est pas une décision administrative mais voulue par une large majorité des élus des deux assemblées.

La majorité de nos représentants nationaux font preuve, malheureusement, de méconnaissance de notre vie communale, et à terme peut être la condamner.

Toutefois, les listes devront être paritaires, ce qui est une bonne chose.

Comme annoncé à l'inauguration de La Caminade et lors de la présentation des vœux, je ne serai pas candidat titulaire à cette élection.

Je voudrais vous remercier de m'avoir fait confiance pendant 37 ans dans les diverses équipes municipales ; mais il faut savoir s'arrêter.

- 37 ans au conseil municipal dont 25 comme maire,
- 26 ans délégué à la Communauté de Communes dont 10 ans comme 1^{er} vice-président,
- 15 ans président du Syndicat d'adduction d'eau (SIAEP) du Sud Segala, puis 3 ans comme vice-président du syndicat du Limargue Ségala

Un petit pincement au cœur tout de même, mais la raison doit l'emporter, même si la santé est toujours là, il ne faudrait pas que le mandat de plus soit le mandat de trop.

LES REALISATIONS POUR LA COMMUNE

Je suis très heureux et très fier d'avoir contribué, avec les diverses équipes municipales, aux nombreuses réalisations communales dont les principales réalisées depuis 1989 sont listées ci-dessous.

- Construction bâtiment Salle des fêtes – Mairie.
- Aménagement de la place publique et éclairage public.
- Terrain de foot après acquisition foncière.
- Puis les vestiaires ainsi qu'une cuisine plus grande avec chambre froide et local de rangement, dont le gros œuvre avait été réalisé bénévolement.
- Réhabilitation avec une mise aux normes de la salle des fêtes (suite à un incendie en 2008).
- Extension du cimetière, après acquisition foncière.
- Installation du chauffage à l'église.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment école-crèche.
- Réhabilitation de la partie ancienne l'école et extension de 2 salles de classes et de l'office, groupée avec la réhabilitation de 3 logements T3 au-dessus de l'école – crèche (l'école c'est 400 M² et la crèche 200 M²)
 - La chaufferie bois qui remplace 7 chaudières et chauffe tous les bâtiments communaux situés autour de la place, pour un coût très avantageux avec des plaquettes forestières locales, ce qui représente 1700 m² de bâtiments communaux.
 - L'aménagement du cœur de village et la modernisation de l'éclairage plus vertueux et plus économique (ampoules led), porté par la Communauté de Communes. Le financement a été partagé avec la commune (36 000 € chacun).

- Également des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur les 5 logements communaux, via le fonds vert.

- Puis le dernier projet important maintenant finalisé : Réhabilitation de l'ancien presbytère en Maison des Associations -LA CAMINADE ; projet structurant pour notre territoire.

Avec pour particularité du gros œuvre réalisé bénévolement par plus de 30 personnes de Labathude et des communes voisines ; ce qui a permis d'économiser environ 80 000 € ; cette somme ayant été utilisée pour améliorer qualitativement certains postes de ce projet et de financer les équipements immobiliers intérieurs.

- Divers travaux de réfection de voirie jusqu'à la prise de compétence par la Communauté de Communes, 30% en 2004 puis 100 % en 2008 et plusieurs aménagements de sécurité.

Il y a 35 ans, La Remise comptait 10 maisons, ou logements, dont 7 étaient habités en permanence. Nous avons l'ambition de créer un village à la Remise qui est le centre de la Commune.

La commune a fait l'acquisition d'un corps de ferme sur 3 hectares pour en faire 2 logements T4, une grange qui sert de garage communal et 3 lots constructibles. Puis de l'acquisition foncière et aménagement de 3 lotissements sur plusieurs années ; ce qui porte le nombre de maisons ou logements à 26 dont 24 sont occupés en permanence par les propriétaires ou en location.

Tous les bâtiments communaux sont aux normes performances énergétiques et accessibilité pour les bâtiments recevant du public.

Tous ces travaux ont été financés par des subventions, des fonds propres à la commune et des emprunts.

La charge de remboursement d'emprunt est lourde, mais nombre de ces investissements génèrent des recettes qui couvrent pratiquement les annuités d'emprunts.

En 2028 certains emprunts arrivent à terme et la balance deviendra positive.

De ce fait la commune a aujourd'hui des finances saines, bien qu'il y ait eu des périodes tendues pour financer certains gros projets. J'en ai connues quelques-unes en 37 ans.

Mais nous avons fait tout cela sans augmenter les taux d'imposition.

Il y a aussi, bien sûr, tous les travaux d'entretien ; ces travaux nécessitent des crédits importants tous les ans sur le budget de fonctionnement ; ce sont des dépenses récurrentes tous les ans, mais obligatoires pour la bonne marche de notre commune.

COMBATTRE POUR AVANCER

Dans nos petites communes nous devons toujours nous battre pour avancer, pour aller chercher les financements.

Pour exemple ; une année 2002 assez tendue avec d'un côté les élus du RPI et les parents d'élèves, et de l'autre, l'administration, au sujet de la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI Labathude – Montet-et-Bouyal.

Les parents d'élèves avaient déposé un recours au tribunal administratif de TOULOUSE ; et les élus des communes avaient refusé d'organiser les élections présidentielles de 2002, ce qui a valu aux Maires une suspension administrative d'un mois, mais pas le retour du poste d'enseignant.

Le résultat (positif) provoqua une réflexion des élus des communes du RPI, sur le devenir de nos écoles, et la cause de la baisse des effectifs des élèves, le constat a été fait que c'était le manque de garde des enfants de moins de 3 ans.

Les élus des 7 communes créèrent un syndicat de communes (SIVU Les Premiers pas en Ségala) qui porta le projet précurseur de la construction d'une crèche en milieu rural à LABATHUDE, dans un bâtiment communal contigu à l'école maternelle (crèche qui va fêter ses 20 ans au 1^{er} février 2026) et qui accueille entre 18 et 20 enfants.

A la suite de quoi il y a eu une remontée sensible et rapide des effectifs de l'école et le retour du poste d'enseignant ainsi que l'augmentation de la population communale de 17%.

Nous avons fait la crèche et les gens sont restés ou venus habiter sur notre territoire.

Le besoin est arrivé après la création du service , cela s'appelle : l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui on ne fonctionne plus comme ça ; on ne crée un service que s'il y a un besoin existant.

Il faut reconnaître le courage et la grande solidarité des élus car ce n'était pas évident d'aménager une crèche en milieu rural, il y avait un risque de flop; mais pari gagnant ; ça a marché pour le bien des habitants du territoire et les communes du RPI qui ont vu leur population se stabiliser et pour la plupart augmenter sensiblement.

Je remercie tous les conseillers municipaux qui se sont succédés au Conseil Municipal pendant toutes ces années pour leur engagement, leur solidarité et leur bon état d'esprit au service de notre commune, ce qui a permis toutes ces réalisations. Toutes validées à l'unanimité et approuvées par une très large majorité des habitants de la commune, et qui je crois sont aussi fiers de l'évolution de notre commune.

C'est mon dernier mot du Maire et je m'excuse d'avoir été si bavard, je souhaite bon vent à la nouvelle équipe largement rajeunie qui va se proposer à vos suffrage (pour rappel en 2001 j'ai été élu maire avec une équipe d'une moyenne d'âge de 44 ans).

En mon nom et de celui des élus municipaux je vous souhaite une bonne et belle année 2026.

Le Maire, Jacky VIROLE



DETAIL DES REALISATIONS 2025

- **Voirie**

Finalisation de l'aménagement du carrefour de la route de LABATHUDE et la Route Départementale n° 19 (Route de TERROU)

Cet aménagement de sécurité a été commencé en 2023 et subventionné dans le cadre des amendes de police.

- **Acquisition de divers matériels pour la cantine et l'école**

Remplacement de la friteuse électrique par une plus grande et acquisition d'une trancheuse pour un montant de 1 205.04 € TTC.

Remplacement des 2 ordinateurs des instituteurs : 1 693.20 € TTC

- **Construction d'un columbarium au cimetière de La Remise**

Montant : 8 220.00 € TTC

- **Réparation de vitraux à l'église suite à dégâts d'orage**

Montant : 5 978.41 €

Remboursement assurance : 3444.28 €

Reste à charge pour la commune : 2534.13 €

- **Acquisition d'un nouveau défibrillateur**

Un défibrillateur est déjà installé à l'école depuis plusieurs années. Pour des raisons de sécurité (Vigipirate et intrusion hors périodes scolaires), les portails de la cour de l'école sont fermés à clef, de ce fait ce défibrillateur n'est pas accessible à tout public.

Nous avons donc fait l'acquisition d'un autre défibrillateur que nous avons installé sous le porche de l'entrée de la salle des fêtes, ce qui le rend visible et accessible à l'ensemble du public utilisant les bâtiments situés autour de celle-ci et à proximité du terrain de foot.

Montant : 1 438,80 € TTC

- **Etude et acquisition de la signalisation pour l'adressage**

Montant : 8 134.70 € TTC ; reste la pose.

- **Divers travaux à La Caminade**

Aménagements extérieurs : Parement en pierre du mur d'enceinte ; aménagement béton d'une place de stationnement handicapé pour la salle du rez-de-chaussée bas ; pose d'une clôture sur une partie du mur d'enceinte sur la partie dont la hauteur est supérieure à 1 mètre.

Montant : 22 067.35 € TTC

Fourniture et installation d'une vidéo surveillance aux salles de remise en forme.

Montant : 2 925.54 € TTC

Fourniture et pose d'une main courante à l'escalier de la façade.

Montant : 495 €

Pour ces travaux en TTC la commune va récupérer la TVA.

PREVISIONS DE TRAVAUX POUR ANNEES A VENIR

- 1) En ce qui concerne la voirie, cette année, la route de Labernadie va être refaite sur toute sa longueur : de La Remise jusqu'à la limite de la commune de SAINT BRESSOU.

L'assainissement est en cours, puis il y aura l'élagage et la réfection de la chaussée début de l'été (ces travaux sont entièrement financés par la Communauté de communes).

- 2) Par ailleurs, une subvention de 13 805€ a été obtenue dans le cadre des amendes de police de 2024 pour l'aménagement de sécurité à La Remise sur la Route Départementale n° 653 et dans le village de LABATHUDE.

Double objectif de ce projet :

a) : Sécuriser le passage des piétons et des 2 roues avec un chemin piétonnier de la route de Fayfol à la place de La Remise avec un passage piéton face à l'accès de l'église.

b) : Rétrécir la chaussée de la RD pour faire ralentir les véhicules.

Une étude a été demandée aux services du Département et de la Communauté de Communes.

La commune financera à hauteur du montant de la subvention obtenue (13 805 €), le reste sera pris en charge par la Communauté de Communes. Donc pas de frais pour la commune.

- 3) Un autre projet d'aménagement de sécurité est à l'étude par les services du Département dans la traverse de Rouqueyroux sur les communes de SAINTE COLOMBE ET LABATHUDE.

La limite entre les 2 communes se situe au niveau du carrefour de la route de Figeac (D 19). Si le projet voit le jour, la participation de la commune de LABATHUDE concernera la moitié de la somme concernant la partie de la route, du carrefour de Figeac vers Labathude ; le reste se situe sur la commune de SAINTE COLOMBE.

Sachant qu'en 2027 une aide peut être demandée dans le cadre des amendes de police pour financer ces travaux, le reste à charge sera payé par la Communauté de Communes ; (même principe que pour la traverse de La Remise); Ce qui veut dire, la possibilité d'aucune dépense pour la commune.

REALISATIONS BUDGETAIRES 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Réalisé
Charges à caractère général (eau électricité, téléphone, entretien divers..)	106 326,34
Charges de personnel, frais assimilés	170 210,12
Atténuations de produits (attribution compensation Grand-Figeac)	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Autres charges de gestion courante (indemnité élus, participation école Lavitarelle, subvention aux associations)	33 986,76
Impôts et taxes	22 004,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	18 402,38
Charges exceptionnelles	600,00
TOTAL GENERAL	351 529,60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Réalisé
Atténuations de charges	0,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
Charges de personnel	231,48
Prod. services, domaine, ventes diverses	73 316,91
Impôts et taxes	104 862,70
Dotations et participations	202 884,79
Autres produits de gestion courante	31 162,88
Produits financiers	4,05
Produits spécifiques	0,00
TOTAL GENERAL	412 462,81

Dépenses d'investissement

Libellé	Réalisé
Emprunts et dettes assimilées	26 970,29
PRESBYTERE MAISON DES ASSOCIATIONS	28 274,36
ADRESSAGE	8 134,70
EGLISE	5 978,81
SALLE DES FÊTES (défibrillateur)	1 438,80
ECOLE	4 500,24
LOGEMENT COMMUNAUX	640,00
COLOMBARIUM	8 220,00
Neutral. et régul. d'opérations	0,00
TOTAL GENERAL	84 157,20

Recettes d'investissement

Libellé	Réalisé
OPERATIONS FINANCIERES	49 474,03
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
Immobilisations corporelles	0,00
PRESBYTERE MAISON DES ASSOCIATIONS	0,00
TOTAL GENERAL	49 474,03

INFOS DIVERSES

Plan de sauvegarde communale

Nous sommes en train de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde qui nous est demandé par la préfecture et qui doit être finalisé rapidement. Il nous manque seulement vos numéros de téléphone portables, pour ceux qui en ont, et qui veulent bien les communiquer à Denis TRUEL, en charge de ce dossier (denis.truel@sfr.fr).

En cas de catastrophe importantes les informations contenues dans ce plan permettront à la préfecture de prendre rapidement les dispositions nécessaires, et de vous en tenir informés.

De plus, c'est maintenant à la communauté de Communes de faire un plan intercommunal de sauvegarde ; il ne se substituera pas au notre mais permettra de compiler les informations de toutes les communes du périmètre de la Communauté de Communes. Il est donc important d'y joindre vos numéros pour pouvoir vous contacter rapidement en cas de catastrophe.

Obligations Légales de Débroussaillage



MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger du risque incendie. Il ne s'agit ni d'une coupe rase ni d'un défrichage.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens, et la nature car il permet :

- De ralentir la propagation du feu et d'en réduire l'intensité
- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions
- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs pompiers

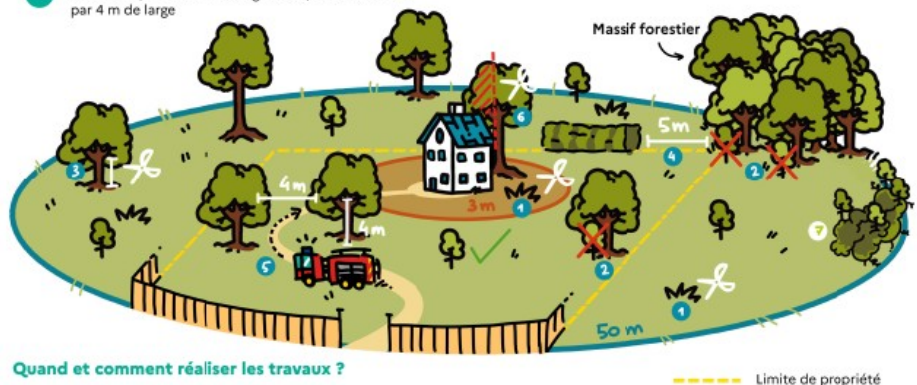
Dans un rayon de 50 m autour de la construction :

- 1 Couper ou broyer la végétation herbacée et ligneuse basse régulièrement
- 2 Couper et/ou broyer les arbustes sous couvert d'arbre
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut
- 4 Supprimer les haies à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Pour les voies privées, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 m de haut par 4 m de large

- 6 Assurer une protection renforcée dans un rayon de 3 m autour de la construction : maintien possible d'arbres isolés et élagués, pas de surplomb au dessus de l'habitation, haies tolérées uniquement en séparation de propriété

PENSONS A LA BIODIVERSITÉ !

- 7 Maintien possible des flots de végétation (zones sans application des OLD) à distance d'au moins 20 m de la construction, sur une surface maximum de 20 m² et distant entre eux d'au moins 20 m.



Quand et comment réaliser les travaux ?



→ Coupe des broussailles, des arbustes sous couvert d'arbre et élagage préconisée de novembre à février.



→ Coupe des reprises et de l'herbe préconisée à partir du mois de juin, à réitérer dès que la repousse atteint + de 50 cm de haut.



→ Le broyage lourd en plein sur plus de 3 000 m² est interdit entre le 15 mars et le 15 août.



→ Évacuation des déchets verts en déchèterie ou broyage.

Pour plus d'info :

- Contactez la mairie de votre commune
- Consultez le site de la préfecture du Lot
- Consultez le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/ayons-bons-reflexes-face-aux-feux-forest-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-forest>

Illustrations originales et mise en page par Salomé SOUBIELLE pour la DDT du Lot, interdit à la reproduction

Des questions ?



Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situé à moins de 200 m des massifs forestiers identifiés à risque. Vous pouvez consulter la carte de votre zone en scannant le QR code ci-contre :



J'ai un voisin à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera ?

Sur les parcelles bâties (A et B), chacun débroussaillera chez soi.
Sur la parcelle non bâtie (C), chaque propriétaire soumis aux obligations légales de débroussaillage (OLD) prend en charge les zones les plus proches des limites séparatives jouxtant sa construction.

Où débroussailler ?

→ Pour les parcelles classées en zone U (urbaine) dans un document d'urbanisme, **l'ensemble de la parcelle doit être débroussaillée** (bâtie ou non).

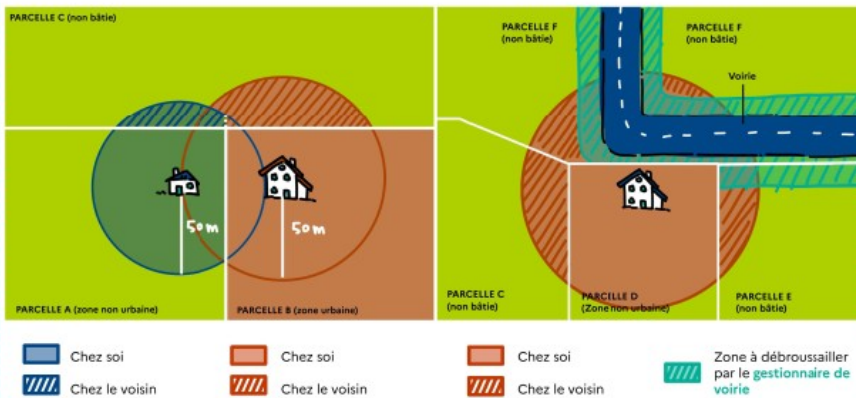
→ Hors zone urbaine, débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature.

→ En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir l'accord du propriétaire.

→ En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, il sera tenu responsable du débroussaillage.

J'ai une route qui passe à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera ?

Sur la parcelle bâtie (D), je débroussaillera chez moi.
Sur les parcelles non bâties (C, E et F), le gestionnaire de la voirie débroussaillera sur une bande d'une largeur définie par arrêté préfectoral. Le reste incombe au propriétaire de la construction. Je me rapproche de ma mairie pour obtenir des informations sur les obligations du gestionnaire de voirie.



4 astuces pour valoriser vos déchets verts :

Pour l'herbe et les feuillages :

Grâce à cette méthode, vous protégez votre sol et lui apportez de l'engrais naturel.



Tondre sans ramasser (mulching)

Le compost est également un bon moyen d'enrichir la terre. Pensez-y !



Composter



Broyer puis pailler

Pour les branchages :

Ne les brûlez pas ! Vous pouvez les broyer afin de les utiliser comme paillage pour votre jardin. Cela protégera vos plantations tout en leur apportant un engrais naturel !



Déchèterie

Attention !

La déchèterie ne prend en charge que les branchages. N'y apportez pas vos déchets de tonte ou de petits feuillages !

<https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/ma-decheterie>

Le recensement de la population

Le recensement de la population communale a été réalisé du 16 Janvier au 15 février 2025 par notre agent recenseur, Caroline. La coordinatrice était Amandine, notre secrétaire de mairie. Je vous remercie pour votre collaboration et l'accueil que vous avez réservé à Caroline. La population reste stable avec 203 habitants résidents en permanence dans notre commune.

ADSL

Suite à la pose généralisée de la fibre sur la commune par les services d'Orange, nous vous informons que la suppression des câbles associés entraînera la coupure de votre réseau internet prochainement. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher dès maintenant de votre opérateur téléphonique afin d'obtenir gratuitement la fibre.

Etat Civil 2025

Pacs : Virole Caroline et Lesbegueries Jérémy le 13 mars 2025.

Naissance : Lùna; Aïcha ; Marlène Berdag, le 12 septembre 2025

Décès :Marie Denise Truel née Arcimoles, 95 ans le 06 janvier 2025.
Jean Pierre Cazard, 66 ans le 28 janvier 2025.
Jean Louis Amadieu, 81 ans le 07 mars 2025.
Marie-Thérèse Heiz née Saintemarie, 82 ans le 08 août 2025.
Gérard Ayrole, 78 ans le 21 août 2025

Urbanisme

DP : Installation de panneaux photovoltaïques « Nadal ».
Remplacement menuiseries « Fayfol »
Installation de panneaux photovoltaïques « La remise »

CU : Construction ossature bois « La Remise ».

PC : Agrandissement bâtiment agricole « Nadal »

DP : Déclaration préalable.

CU : Certificat d'urbanisme.

PC : Permis de construire.

Compte-rendu séance du mardi 14 janvier 2025

Présents: Jacques VIROLE, Marie-Paule FOURAIGNAN, Denis TRUEL, Yannick AMADIEU, Jean-Luc DOLIQUE, Laurent LAVERGNE

Absents et excusés: Jeanette BARDET, Marie-Monique BLADOU, Georges FAVARD, Jean-Pascal GUILLET, Caroline LAPORTE

PLUI du Grand Figeac:

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux souhaitent revenir sur le PLUi en cours suite à des sollicitations de certains habitants qui n'ont pas pu se rendre aux permanences au vu du succès et de la grande fréquentation de celles-ci. Il leur a été demandé l'ajout de parcelles sur lesquelles des bâtiments ont été répertoriés pour le changement de destination. L'ensemble du conseil municipal a donc décidé d'écrire au commissaire enquêteur afin de lui fait part de la demande d'intégration des parcelles répertoriées. Il s'agit des parcelles AB 117 -AL 061 - AL 059 - AL123 et AM 009.

Questions diverses:

-Monsieur le Maire et les conseillers municipaux évoquent le besoin de faire couper les sapins situés derrière la salle des fêtes, à côté de l'église ainsi que ceux situés à La Remise au niveau de la yourte. Un devis va être demandé en ce sens.

-Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de boîte à livres d'une administrée car celle-ci aurait plus de 300 livres à donner. Au vu de la quantité, l'ensemble du conseil municipal évoque la possibilité d'installer des rayonnages dans la salle de réunion afin de mettre à disposition de l'ensemble des habitants, les livres que chacun pourrait apporter et prendre, ceci lors des horaires d'ouverture de la mairie. Avant la mise en place de ces rayonnages, un questionnaire sera envoyé aux habitants afin de recenser l'utilité éventuelle d'une cette installation qui aura un coût.

Délibérations:

Agent recenseur de la population (N° DE_001_2025)

Monsieur le Maire revient sur le recensement de la population qui va débuter le 16 janvier 2025 et informe le conseil municipal que le temps plein proposé à Caroline VIROLE, l'agent recenseur désigné au dernier conseil ne sera pas suffisant pour couvrir la charge de travail que représente le recensement.

Monsieur le Maire propose donc qu'une indemnité forfaitaire brute de 810€ lui soit versée.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Participation ALSH Leyme 2022 (N° DE_003_2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la part de la mairie de Leyme sollicitant la participation financière de l'ASLH en fonction du nombre d'enfants de la commune ayant fréquenté le centre de loisirs en 2022. Il s'agit d'une régularisation.

Le montant demandé est de 1 888,43€.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à procéder au paiement de la somme demandée au profit de la commune de Leyme.

Appel à la solidarité nationale avec Mayotte (N° DE_002_2025)

Monsieur le Maire donne lecture du mail de l'Association des Maires de France (AMF) qui a décidé de mettre en place un dispositif de veille et de soutien "Solidarité AMF/Mayotte" afin de venir en aide à Mayotte suite au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'archipel.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de verser une subvention exceptionnelle de 100€ à la Protection Civile.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Compte-rendu séance du Vendredi 4 avril 2025

Présents: Jacques VIROLE, Marie-Paule FOURAIGNAN, Denis TRUEL, Yannick AMADIEU, Jeanette BARDET, Jean-Luc DOLIQUE, Marie-Monique BLADOU, Georges FAVARD, Jean-Pascal GUILLET, Laurent LAVERGNE

Représentés: Caroline LAPORTE représentée par Jacques VIROLE

Délibérations:

Délibération 3 en 1 du compte administratif - COMMUNE DE LABATHUDE 2024 (N° DE_006_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par BARDET Jeanette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par BARDET Jeanette, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de fonctionnement cumulé : 233 045,34 €

Résultat d'investissement cumulé : - 36 056,87

Résultat global (1) : 196 988,47 €

Restes à Réaliser : - 8 048,49 €

Solde des restes à réaliser (2) : -8 048,49€

Solde réellement disponible (1+2) : 188 939,98€

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	44 104,96 €
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	188 940,38 €
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	36 056,87 €

Délibération 3 en 1 du compte administratif - LOTISSEMENT LASBORIE LABATHUDE 2024 (N° DE_007_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par BARDET Jeanette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par BARDET Jeanette, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnem	Recettes Fonctionnem	Dépenses Investissemt	Recettes Investissemt	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	43 104,72	0,00	43 104,72	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	43 104,72	0,00	43 104,72	0,00
Besoin / excédent de financement total						43 104,72

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00 €
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00 €
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	43 104,72 €

Délibération 3 en 1 du compte administratif - PHOTOVOLTAIQUE 2024 (N° DE_008_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par BARDET Jeanette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par BARDET Jeanette, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes : 3 048,32 €

Dépenses : 8 377,03 €

Résultat année : - 5 238,71€

Résultat antérieurs : 22 759,67 €

Résultat cumulé de fonctionnement : 17 430,96 €

Section d'investissement

Recettes : 4 037,92 €

Dépenses : 1 655,92 €

Résultat année : 2 382 €

Résultat antérieurs : 4 764 €

Résultat cumulé d'investissement : 7 146 €

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé : 17 430,96 €

Résultat d'investissement cumulé : 7 146 €

Résultat global : 24 576,96 €

Restes à Réaliser : 0 €

Solde réellement disponible 24 576,96

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement:

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00 €
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	17430,96 €
Compte 001 (résultat d'investissement reporté)	7 146,00 €

Délibération : ajournée

Vote des taux d'imposition pour 2025 (N° DE_012_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à:

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,68 % ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 173,12 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les voter à :

*TH: 11,30 %

*TFB: 40,68 %

*TFPNB: 173,12 %

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération sur le budget primitif - COMMUNE DE LABATHUDE 2025 (N° DE_009_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la COMMUNE DE LABATHUDE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la COMMUNE DE LABATHUDE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 822 776,21

En dépenses à la somme de : 822 776,21

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES:

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	164 850,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	183 633,64 €
014	Atténuations de produits	23 000,00 €
042	Section à section	170 082,50 €
65	Autres charges de gestion courante	42 989,08 €
66	Charges financières	19 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	604 555,22 €

RECETTES:

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	188 940,98 €
013	Atténuations de charges	1 250,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	78 500,00 €
73	Impôts et taxes	15 000,00 €
731	Fiscalité locale	92 898,00 €
74	Dotations et participations	197 614,68 €
75	Autres produits de gestion courante	30 351,56 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	604 555,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES:**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	28 768,65 €
001	Solde d'exécution section investissement	36 056,57 €
105	EGLISE	10 400,41 €
1051	COLUMBARIUM	15 000,00 €
106	ECOLE	5 000,00 €
1072	ADRESSAGE	22 500,00 €
1110	LOGEMENTS LANDES	5 000,00 €
112	CHAUFFERIE BOIS	10 000,00 €
114	SALLE DES FETES	7 847,68 €
120	AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE	25 000,00 €
78	ACHAT DE MATERIEL	10 140,00 €
79	PONT DU GAS	5 000,00 €
90	PRESBYTERE - MAISON DES ASSOCIATIONS	32 507,68 €
93	LOGEMENTS COMMUNAUX	5 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	218 220,99 €

RECETTES:

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	48 138,49 €
040	Section à section	170 082,50 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	218 220,99 €

ADOpte A LA MAJORITEDélibération sur le budget primitif - PHOTOVOLTAIQUE 2025 (N° DE_010_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du PHOTOVOLTAIQUE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget PHOTOVOLTAIQUE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 55 363,04

En dépenses à la somme de : 55 363,04

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES:**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 956,52 €
042	Section à section	20 130,26 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 086,78 €

RECETTES:

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 430,86 €
042	Section à section	1 655,92 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 086,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES:**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	533,53 €
040	Section à section	1 738,86 €
111	Photovoltaïque	25 003,87 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 276,26 €

RECETTES:

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 146,00 €
040	Section à section	20 130,26 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	27 276,26 €

ADOpte A LA MAJORITEDécision Modificative n°1 : Budget Photovoltaïque (N° DE_013_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les chapitres

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE		DIMINUTION DES DEPENSES		DIMINUTION DES RECETTES
		article	montant	article
Dépenses d'investissement chapitre 040		13917	-82,94	
Recettes d'investissement chapitre 040				28151

Délibération adoptée

Délibération sur le budget primitif - LOTISSEMENT LASBORIE LABATHUDE 2025 (N° DE_011_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de «LOTISSEMENT LASBORIE» LABATHUDE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LOTISSEMENT LASBORIE LABATHUDE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 0

En dépenses à la somme de : 0

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération modificative sur le budget primitif - LOTISSEMENT LASBORIE LABATHUDE 2025 (N° DE_018_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de «LOTISSEMENT LASBORIE» LABATHUDE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de «LOTISSEMENT LASBORIE» LABATHUDE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 129 329,16

En dépenses à la somme de : 129 329,16

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES:

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

RECETTES:

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	0,00 €
043	Intérieur de la section	10,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES:

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
040	Section à section	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RECETTES:

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	0,00 €
040	Section à section	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

ADOpte A LA MAJORITE

Groupement de commandes wifi territorial (N° DE_005_2025)

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 100 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Les bornes achetées par le syndicat ont été mises à disposition des communes qui en sont équipées.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique, qui favorise le numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois d'énergie que la 4G et moins de données mobiles.

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes, et avoir la possibilité d'installer de nouvelles bornes, il est nécessaire de lancer un nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2029.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat Lot Numérique, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte de ses membres. Le groupement sera constitué du syndicat Lot Numérique, du Département, des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que de nouvelles communes intéressées qui pourront installer des bornes de Wifi public dans leurs bâtiments.

Pour rejoindre le groupement, chaque collectivité doit approuver par délibération la signature de la convention constitutive du groupement.

Une fois la convention signée par toutes les collectivités membres du groupement, le syndicat Lot Numérique lancera un nouveau marché afin de sélectionner un opérateur pour la période 2026-2029. Les collectivités pourront souscrire, auprès de l'opérateur retenu, un abonnement effectif au 1er janvier 2026. Les prix devraient être avantageux grâce au groupement de commandes. Il sera également possible d'acquérir et d'installer de nouvelles bornes ; ces nouvelles bornes seront à la charge des collectivités qui souhaitent s'équiper.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

Demande d'aide financière exceptionnelle : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lacapelle-Marival (N° DE_014_2025)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lacapelle-Marival, qui organise une exposition sur le thème: « 2025, 90 ans d'expérience des Sapeurs-Pompiers à Lacapelle-Marival ». Pour ce faire, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers demande une aide financière au vu des frais engendrés par celle-ci.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de verser une subvention exceptionnelle de 50€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y référant.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (N° DE_015_2025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, fournis par le service de gestion comptable de Figeac pour un montant de 0.25€.

Il s'agit d'impayés de chauffage par une locataire en place.

Après lecture des documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, Jacques VIROLE, à signer cette demande d'admission en non-valeur et de procéder à son mandatement.

Appel à la solidarité nationale avec la Birmanie (N° DE_016_2025)

Monsieur le Maire donne lecture du mail de l'Association des Maires de France (AMF) qui appelle aux dons afin de venir en aide à la Birmanie face au séisme meurtrier qui a eu lieu.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à la Protection Civile qui a pris le relais sur place avec d'autres associations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Convention de répartition des dépenses de fonctionnement de l'école primaire de Montet-et-Bouxal (N° DE_017_2025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention reçue le 28 mars 2024 de la commune de Montet-et-Bouxal concernant la répartition des dépenses de fonctionnement de leur école. Cette convention est à signer entre les deux parties.

Elle indique la mise à disposition aux 8 enfants concernés de la commune de Labathude sur la période scolaire de 2024:

-Des locaux scolaires pendant les temps scolaires et périscolaires ainsi que leurs équipements sportifs,

-Du matériel scolaire nécessaire, du personnel d'entretien, du personnel de surveillance de la garderie et de la cantine.

La participation de la Commune de Labathude pour l'année 2024 s'élève à 12 976,08€.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, Jacques VIROLE, à signer celle-ci et à procéder au versement demandé, après réception de l'avis de paiement émanant de la Commune de Montet-et-Bouxal, auprès du receveur municipal de la Trésorerie de Figeac.

Compte-rendu séance du 13 juin 2025

Présents: Jacques VIROLE, Marie-Paule FOURAIGNAN, Denis TRUEL, Yannick AMADIEU, Jeanette BARDET, Jean-Luc DOLIQUE, Georges FAVARD, Laurent LAVERGNE

Absents et excusés: Marie-Monique BLADOU, Jean-Pascal GUILLET, Caroline LAPORTE

Délibérations du conseil :

Nouvel adressage : dénomination des voies (N° DE_020_2025)

Monsieur le Maire revient sur la liste des nouveaux noms de voies communiquée aux habitants et demande un dernier contrôle par l'ensemble des membres du conseil municipal présent. Cette liste sera transmise rapidement aux services du Département afin qu'elle soit intégrée dans le système d'information géographique (SIG) et de pouvoir procéder à la commande des panneaux et numéros de voies.

Résultat du vote: adoptée

Cimetière - Création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir (N° DE_021_2025)

Monsieur le Maire rappelle le souhait de créer un colombarium au cimetière de Labathude et informe le conseil d'un devis reçu de l'entreprise Ségala-Granit pour la création de celui-ci composé d'un 1 module 3 cases (4 urnes par case) et 1 module 3 cases (2 urnes par case). L'aménagement comprend également un jardin du souvenir permettant la dispersion des cendres. La location d'une case se paye sur 30 ans et doit être renouvelée à échéance ou sera récupérée par la commune. Monsieur le Maire montre un visuel de cet aménagement. Celui-ci convient à l'ensemble des membres du conseil présent.

Résultat du vote: adoptée

Adhésion de la commune de Teyssieu au Syndicat mixte du Limargue et Ségala à compter du 1er janvier 2026 (N° DE_022_2025)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune de Teyssieu souhaite intégrer le Syndicat mixte du Limargue et Ségala au 1er janvier 2026 et, de ce fait, transférer la compétence eau obligatoire production et eau distribution et assainissement collectif optionnel à celui-ci.

Résultat du vote: adoptée

Divers:

Possibilité d'une mise en place d'une taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un mail reçu de la Direction Départemental des finances publiques concernant la possibilité d'instituer la taxe d'aménagement. La valeur annuelle au m² est de 759€, le montant de la taxe peut être définie entre 1 à 5% de cette valeur. Celle-ci est mise en place dans les communes dotées d'un PLU.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas l'instaurer pour le moment, le PLUI n'étant pas encore en place.

Transport scolaire de la rentrée 2025-2026

Monsieur le Maire revient sur l'obligation de la présence d'un(e) accompagnateur(trice) dans le cadre du transport scolaire des élèves de maternelle à compter de la rentrée 2025-2026 demandé par la Région Occitanie.

Il informe les membres du conseil du souhait d'augmenter les heures d'un agent déjà en place permettant d'éviter des problématiques d'embauche dues aux horaires que cela inclut. Il indique que cette mise en place sera confirmée lorsque l'ensemble des plannings du personnel sera réorganisé.

L'ensemble du conseil municipal vote pour cette mise en place.

Proposition de création d'un logo ou blason

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un mail reçu de Monsieur Binon Jean-François, qui propose à la commune la création, à titre gratuit, d'un logo ou blason à notre image. Il a été relevé par un membre du conseil qu'une autre commune en a bénéficié. Monsieur le Maire propose donc de se rapprocher de celle-ci afin d'avoir son avis avant de prendre une décision.

Pose de caméras à la Caminade

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil de sa volonté de sécuriser l'accès à la salle de remise en forme de la Caminade par la pose de caméras à l'intérieur du bâtiment. En effet, il a été relevé que plusieurs individus non abonnés pénètrent dans le bâtiment et utilisent les machines. Ces caméras serviront à prévenir d'un éventuel incident qui pourrait intervenir lors de l'utilisation du matériel de la salle de remise en forme et à en contrôler les accès.

Monsieur le maire présente 2 devis reçus. L'un d'I-Médias d'un montant de 3742€ HT soit 4490,40€ et un devis de Domoquercy pour la même prestation de 2437,95€ HT soit 2925,54€ TTC.

Le conseil municipal, au vu des éléments, adopte la pose de caméras et le devis de Domoquercy. Toutefois, avant de valider ces opérations, il est nécessaire de se rapprocher des services de la préfecture afin d'obtenir leur accord.

Compte-rendu séance du 9 septembre 2025

Présents: Jacques VIROLE, Marie-Paule FOURAIGNAN, Denis TRUEL, Yannick AMADIEU, Jeanette BARDET, Jean-Luc DOLIQUE, Laurent LAVERGNE

Représentés : Marie-Monique BLADOU représentée par Jeanette BARDET

Absents et excusés: Georges FAVARD, Jean-Pascal GUILLET, Caroline LAPORTE

Délibérations:

Encaissement de chèque Groupama (N° DE_025_2025)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un chèque reçu de Groupama pour le remboursement des frais de remise en état des vitraux de l'église suite à un orage en décembre 2023. L'ensemble du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à remettre le chèque à l'encaissement.

Convention de transport scolaire (N° DE_026_2025)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de la présence d'un-e accompagnateur-trice dans le cadre du transport scolaire des élèves de maternelle, du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement, à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises.

La Région a recensé 20 élèves de maternelle sur la ligne 804, desservant l'école maternelle de Labathude jusqu'à Terrou pour cette rentrée scolaire 2025-2026. Une convention doit donc être signée entre la Région et la Commune de Labathude afin d'assurer la sécurité du transport des élèves de maternelle, du premier point de montée concerné jusqu'à l'entrée de l'établissement scolaire et vice-versa.

Pour cette année scolaire, une réorganisation du personnel permet d'appliquer cette obligation en y affectant un agent qui fait partie actuellement du personnel de la Mairie. Il s'agit de Madame Brinon Delbos Fanny.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'une participation financière de 1000€ sera accordée par la Région, pour cet accompagnement. Pour ce faire, l'accompagnateur-trice devra effectuer une formation de quelques heures afin d'être sensibilisé sur les responsabilités qui en découlent, sur les consignes de sécurité à respecter et à faire respecter lors des trajets ainsi que sur la gestion des conflits lors des trajets.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Région et à mettre en place son exécution.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (inférieur ou égal à 10%) (N° DE_028_2025)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réorganisation du fonctionnement du personnel de l'école suite à la mise en place de l'accompagnement dans les transports scolaires des élèves de maternelle. Cet accompagnement modifie le fonctionnement et oblige à décaler le temps de travail de Madame VIROLE Caroline sur une autre plage horaire. De ce fait, Monsieur le Maire propose de lui ajouter 1h30 de temps de travail afin qu'elle puisse réaliser l'ensemble de ses tâches. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Proposition de prix pour la signalisation suite à l'adressage (N° DE_027_2025)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de prix de l'entreprise Signaux Girod concernant les panneaux et les plaques de rue pour l'ensemble de la commune suite à la réalisation du nouvel adressage.

Cette proposition comprend 176 numéros sur plaques pour les habitations et 48 panneaux de rue avec la fourniture également de différentes pièces permettant leur installation. Il s'agit d'une proposition de prix de 5 862,82€ HT soit 7 034,18€ TTC.

Monsieur le Maire montre également à l'ensemble du Conseil Municipal les différents modèles de panneaux, leur coloris, leur police de caractères et leurs caractéristiques afin que le modèle retenu soit décidé par l'ensemble des membres présents.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent pour une couleur crème pour le fond des plaques avec une écriture en police de caractère "Helvetica" de couleur bordeaux, avec un filet bordure non ombré et à angle droit. Il sera également ajouté le nom de la Commune sur les panneaux de rue, en filet haut. Les membres du Conseil Municipal autorisent donc Monsieur le Maire à signer le devis et à passer la commande.

Divers:

Fourniture des repas de la crèche et de l'école

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers présents, des difficultés rencontrées dernièrement, dans le paiement des repas fournis par l'école à la crèche, Les Premiers Pas en Ségala. En effet, depuis le dernier trimestre 2024 et jusqu'à ce jour, les repas de la crèche n'ont pas été réglés malgré les relances effectuées auprès de Monsieur Jean-Yves LANDAS, Directeur, ce qui engendre un questionnement sur la continuité du service. Monsieur le Maire informe également les conseillers qu'une démarche a été réalisée auprès de la trésorerie de Figeac et du Président de la Communauté de Communes qui en a la compétence, afin de trouver une solution. Au vu des éléments, l'ensemble du conseil municipal décide d'attendre le retour des personnes sollicitées afin de se prononcer.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'un Congrès des Maires aura lieu le 17 octobre 2025 à Cahors et demande si quelqu'un souhaite y participer. Aucun élu présent n'a répondu favorablement.

Ordinateurs

Monsieur le Maire informe les conseillers de la vétusté des ordinateurs des instituteurs de l'école maternelle et qu'il serait judicieux de les remplacer. Une demande de devis est en cours afin de chiffrer le coût de leur remplacement. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, confirment le souhait de les remplacer.

Compte-rendu séance du mercredi 03 novembre 2025

Présents: Jacques VIROLE, Marie-Paule FOURAIGNAN, Denis TRUEL, Yannick AMADIEU, Marie-Monique BLADOU, Jean-Luc DOLIQUE, Georges FAVARD, Jean-Pascal GUILLET, Laurent LAVERGNE

Représentés : Caroline LAPORTE représentée par Jacques VIROLE

Absents et excusés: Jeanette BARDET

Délibération du conseil :

Mutuelle obligatoire 2026

Monsieur le maire expose :

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet Prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A date, la revoyure n'ayant pas eu lieu, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale. Pour rappel, la complémentaire santé est destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident à laquelle souscrivent les agents.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité décide de participer financièrement à la cotisation «frais de Santé» de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi, il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Le Maire précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. La labellisation permet en effet de s'assurer que le contrat de mutuelle répond aux critères sociaux et de solidarité définis par le décret n°2011-1474.

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Il est à noter que, conformément au rôle d'expertise confié en la matière aux Centres de gestion par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le Centre de gestion de la Mayenne proposera, à compter du 1^{er} juillet 2027 et avec l'appui de la coopération régionale des CDG, un contrat collectif à adhésion facultative auquel les collectivités pourront souscrire et proposer à leurs agents. Les enjeux sont en effet multiples: meilleure couverture des frais de santé et optimisation de tarification des risques dans le cadre du marché, attractivité du secteur public etc.

DÉLIBÉRÉ

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

Article 1: La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

Article 2: Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité

Article 3: Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Divers :

Élections municipales

Au vu des élections municipales de mars 2026, Monsieur le maire tient à organiser les différentes missions qui lui incombent avant la fin de son mandat. Monsieur le maire tient donc à préciser à l'ensemble du Conseil municipal qu'il ne réitère pas sa candidature.

Inauguration de la Caminade

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux que l'inauguration de la maison des Associations «La Caminade» aura lieu le samedi 22 novembre à 10h00.

Lors de cette inauguration sont invités, Madame la Sous-Préfète de Figeac, les élus représentant le Conseil Régional et le Conseil Départemental, les Parlementaires, les artisans qui sont intervenus pour les travaux, les bénévoles ayant participé aux travaux, l'ensemble des associations qui utilise les locaux, l'ensemble des maires du secteur Nord de la Communauté de Communes, les maires du RPI, et bien évidemment les habitants.

L'inauguration commencera par le coupage du ruban par Madame la Sous-Préfète; un enfant de la commune lui présentera la paire de ciseaux, puis se poursuivra par la visite des locaux.

Les prises de paroles des officiels se dérouleront à la salle des fêtes, ainsi que le vin d'honneur.

Pour une bonne organisation, Monsieur le maire demande aux conseillers d'être présents le samedi 22 novembre à 09h00 à la salle des fêtes de Labathude. Denis Truel est chargé de la gestion de la commande des fours sucrés et des boissons. Il a également été décidé que le cuisinier de la cantine de l'école communale préparera les fours salés type quiches et pizzas.

Bulletins municipaux

Monsieur le maire propose à l'ensemble du Conseil municipal que les bulletins municipaux soient distribués avant la fin du mandat. Pour ce faire, le lancement de la création de ces bulletins est prévu début décembre. Denis Truel est en en charge de leur confection.

Vœux 2026

Monsieur le maire indique à l'ensemble du Conseil qu'il souhaite prévoir une date pour les vœux de 2026. À l'unanimité, il a été décidé que les vœux se feront le samedi 10 janvier 2026. Un apéritif déjeunatoire sera prévu ce jour-là.

Étude d'un projet photovoltaïque

Monsieur le maire a informé l'ensemble du Conseil municipal d'un dossier reçu de «Territoire d'Énergie Lot» concernant une opération de réalisation d'une étude de pré-dimensionnement technico-économique d'un projet d'énergie renouvelable.

Les conseillers municipaux ne souhaitent pas se prononcer pour le moment sur ce projet. Cette demande sera reportée ultérieurement après les nouvelles élections municipales.

Demande de subventions:

Monsieur le maire informe l'ensemble du Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière pour l'action TOTAL FESTUM 2026. En effet, la fédération départementale des foyers ruraux du Lot intervient en proposant le cinéma itinérant ainsi que des actions de valorisation du patrimoine immatériel.

La commune de Labathude devrait, dans ce cadre, bénéficier d'une manifestation culturelle. Le Conseil régional ne retiendra ce dossier présenté par la FDFR46, qu'à la condition qu'il bénéficie d'un soutien financier de la commune.

Le Foyer Rural de Labathude souhaite mettre en place une manifestation par le biais de Total Festum. Pour le moment, il s'agit d'une information sans garantie de sa manifestation réelle. De ce fait, après concertation, l'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité de financer éventuellement cette action en fonction du coût de la participation que fera le Foyer Rural. Une réponse est donc attendue afin de fixer ou non une somme.

Divers:

Monsieur le maire a souhaité faire un point sur les travaux en cours dans la commune.

À ce jour, l'entreprise Ségala-Granit travaille à la pose du grillage sur le muret de la maison des associations, ainsi que la dalle béton pour la place de parking handicapée devant le rez-de-chaussée bas. Ceci intervient afin de finaliser les travaux avant l'inauguration officielle.

Une main courante pour l'escalier est également en création par un serrurier (Mr Jauliac Alain) qui doit la poser avant l'inauguration.

L'entreprise Ségala-Granit va aussi terminer l'aménagement de sécurité au carrefour de la Voie Communale N°2 (LABATHUDE) et de la Route Départementale N°19 (Route de TERROU).

Monsieur le maire indique également que l'étude de l'aménagement de sécurité de la Remise sur la Route Départementale N°653 a été confiée à la communauté de communes du Grand-Figeac, en coordination avec les services du département. Ces travaux seront financés par la subvention des amendes de police 2024 et la Communauté de Communes du Grand Figeac.

Pour ce qui est des travaux du columbarium, au cimetière, ils doivent être réalisés avant la fin de l'année, suite à la signature du devis de l'entreprise Ségala-Granit, évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

Par ailleurs, Monsieur le maire tient à préciser que la cérémonie de commémoration de l'armistice interviendra le mardi 11 novembre à 11h30. Il a été convenu avec l'ensemble des conseillers municipaux qu'un verre d'honneur sera offert à l'ensemble des personnes présentes. Un mail va être envoyé à l'ensemble des habitants de la commune et un courrier officiel aux anciens combattants pour les inviter à participer à cette manifestation.

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal qu'il a reçu cette semaine un courrier de participation financière de l'ALSH de Leyme pour la fréquentation du centre de loisirs de 2024. Cette participation s'élève à 1199,76€. Après délibération, le Conseil municipal autorise le maire à procéder au paiement de la somme demandée au profit de la commune de Leyme.

Madame Marie-Monique Bladou a pris la parole afin de proposer à l'ensemble du Conseil municipal la validation d'un circuit de randonnée sur la commune. Celui-ci a été réalisé en partenariat avec l'association «Arts et patrimoine». Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal approuve ce circuit.

Monsieur le Maire revient sur l'adressage en cours. Il indique que les panneaux sont commandés, que des permanences sont fixées par l'Association Ségala-Limargue dans le cadre de l'accompagnement des usagers pour leur changement d'adresse (les mardis matin du 25 novembre au 16 décembre) et que les certificats d'adressage vont être envoyés par courrier à l'ensemble des habitants.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur la pose de cette signalisation. Il souhaite savoir s'il faut faire appel à une entreprise extérieure, au service de la voirie du Grand Figeac ou si la pose peut se faire de façon bénévole par des membres du conseil municipal et lui-même.

Après concertation, l'ensemble du Conseil municipal a voté à l'unanimité la pause des panneaux par les membres bénévoles du conseil municipal. Une date de pose reste à définir.

Compte-rendu séance du 12 décembre 2025

Présents: Jacques VIROLE, Marie-Paule FOURAIGNAN, Denis TRUEL, Jeanette BARDET, Marie-Monique BLADOU, Jean-Luc DOLIQUE, Jean-Pascal GUILLET, Laurent LAVERGNE

Absents et excusés: Yannick AMADIEU, Georges FAVARD, Caroline LAPORTE

Délibérations:

Révision des statuts de la FDEL-TE46 (appel à délibération communale)

Monsieur le maire présente le projet détaillé des nouveaux statuts du comité syndical du territoire d'énergie Lot (TE46) ainsi que la fiche explicative synthétique.

Les nouveaux statuts de territoire d'énergie Lot ne pourront entrer en vigueur qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres. De ce fait, il est proposé à l'ensemble du Conseil municipal de voter les nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après délibéré, approuve et adopte les nouveaux statuts de Territoire Energie Lot.

Contribution au projet PATRIMOINE EN CHEMINS qui est le projet du Territoire Nord de la Communauté de Communes du Grand Figeac, porté par l'association Art & Patrimoine

Monsieur le maire informe le Conseil municipal d'une demande de contribution au projet «Patrimoine en chemin», projet du territoire nord de la communauté de communes du Grand-Figeac, porté par l'association «Arts et patrimoine».

Il est proposé à la commune de:

- s'engager à participer et à contribuer à ce projet,
- de valider le circuit communal proposé,
- de valider le nombre de circuits patrimoniaux que la commune souhaite mettre en valeur,
- de valider la conception des panneaux présentant ces sites ainsi que les textes associés,
- de valider la conception et les textes d'un panneau central communal présentant le circuit selon un design proposé,
- d'autoriser l'association «Art et patrimoine», la communauté de communes du Grand-Figeac et l'office de tourisme d'utiliser ces informations dans le cadre du projet «Patrimoine en chemin» porté par ces organismes notamment dans les différents supports publicitaires,
- de valider également le versement par la commune de Labathude d'une subvention de 200€ à l'association «Art et patrimoine» en tant que contribution à l'effort financier du projet
- de s'engager à entretenir les circuits et les balisages du circuit patrimonial communal.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le maire à procéder à la signature de l'engagement ainsi qu'au paiement de la somme demandée au profit de l'association «Art et patrimoine».

Remplacement du lave-vaisselle de l'école maternelle

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal présents un problème de fonctionnement avec le lave-vaisselle de l'école maternelle. En effet, celui-ci présente une détérioration due à son usage. Il a été acheté en 2006, il y a donc 19 ans. Monsieur le maire propose donc de le remplacer.

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal autorise Monsieur le maire à procéder à l'achat d'un nouveau lave-vaisselle.

Assurance du personnel de la collectivité

Monsieur le maire informe l'ensemble du Conseil municipal qu'il a reçu une proposition de Groupama concernant une assurance du personnel des collectivités.

Il s'agit des garanties statutaires qui s'appliquent aux agents publics en fonction de leur statut. Cela concerne les risques liés à l'indisponibilité physique ou au décès.

Monsieur le maire rappelle que les garanties statutaires obligent les employeurs publics à prendre en charge sous certaines conditions:

- des prestations pour la maladie,
- les accidents de service, de trajets et les maladies professionnelles,

- la maternité, la paternité ou l'adoption ainsi que l'invalidité et le décès.

Pour faire face aux conséquences financières potentiellement lourdes de ces obligations (notamment le maintien du salaire pendant les arrêts), les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent souscrire à des contrats d'assurance statutaire auprès d'organismes privés.

Monsieur le maire indique d'ailleurs l'absence d'un agent pour arrêt maladie qui risque de se prolonger.

Monsieur le maire demande donc au Conseil municipal son avis sur la souscription de cette assurance.

L'ensemble du Conseil municipal vote pour l'étude des tarifs proposés ainsi que pour le coût restant à la charge de la collectivité dans le cas d'arrêt maladie. Un devis va donc être demandé à Groupama et le calcul des remboursements de salaire sera effectué pour comparaison.

Logement vacant au 31 décembre

Monsieur le maire fait part à l'ensemble du Conseil municipal du préavis de départ donné par Madame Morlighem Mélanie et Monsieur Pédron Elric pour le logement Landes. Leur départ se fera au 31 décembre de cette année. Monsieur le maire propose d'effectuer un pré-état des lieux pour la remise en état du logement avant sa relocation. Il indique également que des affiches vont être réalisées afin d'informer les habitants de la commune et des alentours de cette location.

Révision des baux au 1er janvier 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une note sur la révision des baux d'habitation a été établie et transmise par le trésor public. Il est rappelé que la révision des loyers est interdite pour les logements classés en F et G.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux d'économie d'énergie ont été réalisés dans l'ensemble des logements communaux et que de ce fait les diagnostics énergétiques ont défini les étiquettes énergétiques. Pour l'ensemble des logements communaux, avant les travaux, les étiquettes énergétiques étaient en F mais après les travaux, il y a une évolution de l'étiquette en classe B.

Au vu de ces éléments, il est donc possible d'augmenter les loyers en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, une fois par an.

Questions diverses

Monsieur le Maire souhaitait faire un point avec l'ensemble du Conseil municipal présent sur la pose des panneaux suite à l'adressage. Il a été défini par l'ensemble des conseillers présents que la pose des panneaux se ferait de façon bénévole, en présence du maire, de Denis Truel, de Jean-Luc Dolique, de Jean-Pascal Guillet et de Laurent Lavergne. La mise en place des panneaux se ferait à compter du samedi 17 janvier 2026.

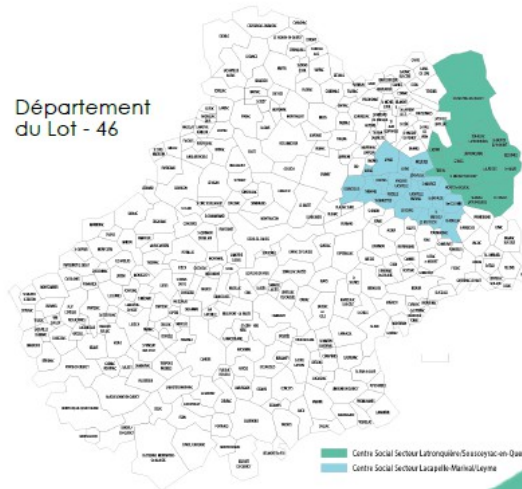
Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux du colombarium viennent de se terminer ce vendredi 12 décembre. Il invite donc l'ensemble du Conseil à aller constater la réalisation de celui-ci.





ASSOCIATION
SÉGALA-LIMARGUE
CENTRES SOCIAUX

Département
du Lot - 46



Centre Social Secteur Latronquière/Saasoyac en Quercy
Centre Social Secteur Lazaubès-Marnat/Leyme

Territoire prioritaire d'intervention de
l'Association Ségala-Limargue



Siège administratif : 202 rue principale – 46 120 LEYME
Tél : 05.65.38.98.17 / Mail : association@segalalimargue.fr
Site Internet : www.segala-limargue.fr
Facebook : Association Ségala-Limargue – Facebook

L'Association Ségala-Limargue (ASL) - créée en 1982 - a pour objet de soutenir, coordonner et développer des initiatives sociales et culturelles, la vie associative et communautaire du territoire Ségala-Limargue (secteurs Lacapelle-Marival, Leyme, Latronquière et Sousceyrac-En-Quercy).

Elle a pour but de :

- répondre aux aspirations des habitants de ce territoire à travers la mise en œuvre et le développement d'initiatives, d'actions ou de services concourant au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie sociale locale.
- mettre en place des services et des actions d'intérêt collectif et public sur la base de contrats d'objectifs négociés avec diverses catégories de partenaires.

L'ASL regroupe deux centres sociaux :

Espaces de proximité, de dialogue et de rencontre, espaces de construction, de gestion de projets qui contribuent à la vie locale, au mieux vivre des habitants, espaces où sont pris en compte les dimensions familiales et intergénérationnelles, espaces de construction collective dans le droit au respect et à la dignité de tout être humain quels que soient son origine et son statut social, espaces de solidarité face aux diverses formes d'exclusion et de discrimination, espaces d'ouverture vers les autres ...

**L'ASL A UN AGRÉMENT PRÉFECTORAL DE
DOMICILIATION DES PERSONNES SANS
DOMICILE STABLE.**

**En quelques
lignes, les
principales
actions et
activités
menées**



Labellisée depuis le 1er Janvier 2020.
L'objectif de cette structure est qu'en un lieu unique, identifié par les habitants, ceux-ci puissent être accompagnés dans les démarches administratives de la vie quotidienne en ligne ou hors ligne par des agents polyvalents spécifiquement formés. CAF, CPAM, CARSAT, MSA, La Poste, Pôle Emploi, DGFIP, les Ministères de la Justice et de l'Intérieur sont les neuf opérateurs

historiques auxquels se rajoutent des partenaires locaux ; le

CHARTRE D'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

but étant de rassembler et diversifier dans un même espace les partenaires et redonner de la proximité entre les usagers et l'administration. Sur rendez-vous, 2 sites :

Leyme – Sousceyrac-en-Quercy.

Sont également proposés : des ateliers d'initiation au numérique, en itinérance sur le territoire ; des permanences ponctuelles en partenariat avec les municipalités, des permanences partenaires au sein de la France Services ; etc.

L'ASL est signataire de cet engagement collectif.

PARENTALITE



Des collaborations avec la CAF 46 et l'ANCV permettent d'accompagner des familles pour des temps de loisirs, de vacances. Moments privilégiés pour l'épanouissement et le renforcement de la cellule familiale.

Mise à disposition auprès de structures, de fonds documentaires regroupant plusieurs thématiques (*petite enfance,*

AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

adolescence, éducation, familles, scolarité, handicap, prévention,...). Organisation de soirées jeux, soirées ciné-débats, sorties familiales, activités de sensibilisation autour du handicap, ateliers parents/enfants, ateliers créatifs autour de la Gazette Petite Enfance, et autres animations, etc.

"ENSEMBLE, ASSOCIATIONS NOUS"

L'ASL est relais de proximité, associée à la DDETSPP 46, au Conseil Départemental 46, aux communautés de Communes Grand-Figeac et Cauvaldor, au CDOS du Lot, pour permettre un égal accès à la pratique du sport, en proposant une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1000 €.

PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

EXPOSITIONS

des besoins spécifiques, supports de communication, mise à disposition de minibus 9 places pour les associations, accueil de jeunes en service civique en partenariat avec des associations, projets collaboratifs



RESSOURCERIE DU HAUT-SÉGALA

inter-associations, etc.

Réalisations artistiques participatives dans lesquelles les habitants en sont les principaux acteurs, accompagnés par des artistes en résidence et par "l'Orange Fluo", association locale à l'initiative du projet.

A l'initiative d'un groupe d'habitants du Haut-Ségala et d'élus de Latronquière, un

VACANCES EN FAMILLE - FAMILLES EN VACANCES

projet de création d'une ressource progressive vu le jour courant 2019 - 2020. La municipalité de Latronquière a fait appel à l'Association Ségala-Limargue pour la soutenir dans le montage de ce



projet. L'ASL, en tant que Centre Social, est donc porteuse de ce projet de territoire. La Ressourcerie se situe

dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. C'est un espace convivial de rencontre pour les habitants du territoire, de récupération de jeux, jouets, livres, vêtements, vaisselle,

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN ADULTES ET SÉNIORS

meubles, électroménager, etc. et de revente à tout petit prix, organisation de deux

braderies par an, un lieu d'échange et de transmission de savoir-faire, de partage de centres d'intérêts, autour d'ateliers de couture, de relooking de meubles, de fabrication de cosmétiques et produits d'entretien, de loisirs créatifs, de créations artistiques, etc.

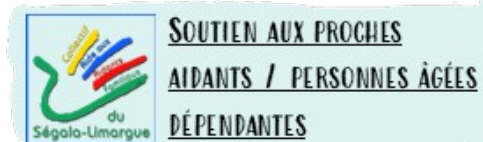
Plusieurs lieux d'enseignement sur le territoire et disciplines variées. Par ex : éveil musical, solfège, accordéon, batterie, percussions, clarinette, guitare, piano, saxophone, trombone, trompette, chant, atelier jazz et musique actuelles, groupe de rock, chorale enfants/ados, chorale adultes, atelier MAO, etc.

Par une éducatrice sportive à Latronquière, Gorses et dans le cadre d'associations de gymnastique.

HATHA YOGA

A travers

l'apprentissage de postures et de leur mise en séquence, le hatha yoga permet de développer l'écoute de soi, la conscience du schéma corporel, l'exploration de la respiration, etc. dans une pratique alliant activité physique et lâcher prise, à Lacapelle-Marival.



Dans le cadre du collectif "aide aux aidants familiaux du Ségala-Limargue" : rencontres

thématiques, après-midis conviviales, organisation d'une journée de répit, etc.

Animation de 2 groupes de paroles, 1 fois par mois (le jeudi à Lacapelle-Marival, le vendredi à Latronquière/Sousceyrac-En-Quercy), accompagnés par un-e psychologue.

ATELIERS "LOISIRS CRÉATIFS ADULTES"

Patchwork, couture, mosaïque, punch needle, bougies naturelles, cartonnage, etc. Convivialité autour de boissons chaudes et de gâteaux faits maison, rencontres et échanges sont au programme. Des sorties à thème, des visites, des stages sur telle ou telle technique sont également organisés.

Sur le secteur Lacapelle-Marival, rencontres le mardi après-midi alternativement dans différentes communes.

Sur le secteur Sousceyrac-En-Quercy, rencontres le mardi de 20h à 22h par quinzaine.



Lutter contre l'isolement des personnes âgées, cultiver des relations près de chez soi, intégrer une équipe citoyenne de bénévoles de proximité, participer à des activités associatives,...

autant de possibilités pour développer du lien social.

L'ASL est chargée

de la coordination de la coopération départementale MONALISA 46, aux côtés de la MSA Midi Pyrénées Nord et de la FDSEA section anciens exploitants agricoles.

Organisation de formations socle et de formations thématiques, groupes d'échanges et de soutien, organisation de la journée départementale, etc.

Petite enfance



Développement, en partenariat avec les collectivités locales et les habitants, de services d'accueil au niveau de la petite enfance.

Relais Petite Enfance, relais d'accueil petite enfance/assistantes maternelles/parents/futurs parents

Des itinérances dans d'autres communes sont organisées en fonction des besoins repérés ou des demandes exprimées.

à Latronquière. Capacité d'accueil de 10 places, du lundi au vendredi.

à Labathude. Capacité d'accueil de 18 places, du lundi au vendredi.

à Sousceyrac-en-Quercy. Capacité d'accueil de 12 places, du lundi au vendredi.

Site de Lacapelle-Marival : accueil et animations le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 9h30 à 12h. Les permanences administratives ont lieu le mardi de 13h à 15h et le jeudi de 13h à 14h.



Site de Sousceyrac-en-Quercy : accueil et animations le vendredi de 9h à 12h. Les

permanences administratives ont lieu le vendredi de 14h à 15h (sur rendez-vous).

Site de Latronquière : en lien avec la Micro-crèche « les Petits Princes », créneau horaire dédié (1/2 journée par semaine).

POINT D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LEYME

Fonctionne durant l'année scolaire, avant et après le temps scolaire.

DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS

Sont proposées les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants : animations à thèmes, sorties à la journée, stages, etc.

Accueil de loisirs à Leyme.

Accueil de loisirs à Sousceyrac-en-Quercy.

Transport possible en minibus 9 places.

Au départ de Lacapelle-Marival (accueil matin/soir au centre social) pour Leyme.

Au départ de Latronquière (accueil matin/soir au centre social) pour Sousceyrac-En-Quercy.

Possibilité de paiement : aides CAF, MSA, chèques ANCV, chèques CESU, Aide CE, Tarifs dégressifs fratries.

POUR LES ADOS

Montage de projets, mise en place d'un programme d'animations, de séjours avec les adolescents.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR LES COLLÉGIENS

Ateliers de sensibilisation et d'ouverture culturelle (jeux coopératifs, ateliers d'écriture/lecture/théâtre, groupes de paroles, etc.).



Rencontres régulières autour de différentes thématiques et à partir de supports variés. Prévention santé, isolement, fracture numérique, violences familiales et conjugales, etc.

Lieu d'expression collectif.

L'animatrice sociale peut vous rencontrer, en individuel, sur les secteurs de Lacapelle-Marival, Latronquière, Leyme et Sousceyrac-en-Quercy.



la commune de Leyme et l'Association Ségala-Limargue.

Convention de gestion de l'Agence Postale Communale entre

ACTIONS COLLECTIVES DE PROMOTION DE LA SANTÉ GLOBALE

Organisation avec transport collectif en minibus 9 places pour la participation d'habitants au bilan de santé /centre d'examen Cahors, journée prévention santé, alimentation, hygiène de vie, etc.

GROUPES D'EXPRESSION ET DE SOUTIEN

Rencontres thématiques, journées conviviales, etc. animées par un-e psychologue

- à destination des personnes atteintes de sclérose en plaques à Planioles
- à destination de personnes atteintes de rhumatismes inflammatoires chroniques à Sousceyrac-en-Quercy.

BIEN VIVRE EN SÉGALA-LIMARGUE

Un programme d'activités diverses et variées pour découvrir, partager, chanter, bouger, imaginer, se relaxer, sortir, préserver son autonomie, entretenir du lien social, prendre soin de sa santé, aller vers les autres etc. dans la convivialité et la bonne humeur.

Favoriser le lien social, la transmission de savoir-faire, la valorisation du territoire ; promouvoir les ressources et compétences individuelles des habitants dans une dynamique collective : visites et rencontres avec des producteurs et des artisans locaux,

LIEN SOCIAL ET PRÉVENTION

l'ensemble du Ségala-Limargue.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LE TERRITOIRE

habitants.

Possibilité de rencontrer une animatrice sociale afin de faire connaissance, mieux connaître les territoires et les services proposés, et recueillir les souhaits, besoins, aspirations.

ACCUEIL DE POPULATIONS « SPÉCIFIQUES »

accompagnement à l'intégration de familles réfugiées d'origine syrienne ou autres, accueillies en situation régulière sur le Nord Est du département du Lot.

animation d'ateliers
cuisine / de loisirs créatifs
et autres, etc. sur

Conception d'une
démarche
d'accueil des
nouveaux

En partenariat avec des
municipalités, la
Préfecture du Lot, le Conseil
Départemental :

ASSOCIATION SÉGALA LIMARGUE CENTRES SOCIAUX

LEYME, 46 120

- * Accueil individuel / Centre Social, Pôle multiculturel communautaire, 81 rue Principale - Tél : 05.65.38.98.17
- * Accueil de Loisirs Sans Hébergement, école - Tél : 05.65.38.85.86
- * France Services Ségala-Limargue, 81 rue Principale - Tél : 05.65.38.98.17 ou 05.65.10.07.82
- * Agence Postale Communale, 81 rue Principale - Tél : 05.65.14.08.76
- * Accueil Droits des Femmes, 81, rue Principale - Tél : 05.65.38.98.17 ou 07.70.11.62.44

LACAPELLE-MARIVAL, 46 120

- * Accueil individuel / Centre Social, Maison des services, 37 rue Fricou - Tél : 05.65.11.07.98
- * Ecole de musique, Maison des services ou Salle des pratiques Collectives, rue du Château - Tél : 05.65.38.98.17
- * Relais Petite Enfance "Les Petites Mains", 37 rue Fricou - Tél : 06.30.30.30.80
- * L'Oustal des familles / Proches aidants, Maison des services, 37 rue Fricou
- * Accueil ramassage pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Maison des Services, 37 rue Fricou
- * Accueil Droits des Femmes, 37 rue Fricou - Tél : 05.65.38.98.17 ou 07.70.11.62.44

LABATHUDE, 46 120

- * Structure Multi-Accueil "Les Premiers Pas en Ségala", La Remise - Tél : 05.65.11.65.43

LATRONQUIERE, 46 210

- * Accueil individuel / Centre Social, Maison Communautaire, 14 rue du Foirail - Tél : 05.65.40.32.29
- * Micro-Crèche "Les Petits Princes", 2 rue Montanier - Tél : 05.65.11.03.68
- * Ecole de musique, école primaire, 2 place des écoles - Tél : 05.65.38.98.17
- * Accueil ramassage pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Maison Communautaire, 14 rue du Foirail - Tél : 05.65.40.32.29
- * Accueil Droits des Femmes, Maison Communautaire, 14 rue du Foirail - Tél : 05.65.38.98.17 ou 07.70.11.62.44
- * Ressourcerie du Haut Ségala, 24 route de la rivière - Tél : 05.65.38.98.17 ou 05.65.40.26.62

SOUSCEYRAC-EN-QUERCY, 46 190

- * France Services Ségala-Limargue 10, allée Gaston Monnerville - Tél : 05.65.38.98.17 ou 05.65.38.17.65
- * Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 6, allée Gaston Monnerville - Tél : 05.65.33.04.72
- * Micro-Crèche "La Forêt Enchantée", 14 bis, rue de la Gare - Tél : 05.65.38.16.92
- * Ecole de musique, 6, allée Gaston Monnerville - Tél : 05.65.38.98.17
- * Relais Petite Enfance "Les Pitchous" - 6 place du Prieuré - Tél : 06.77.74.93.34
- * Accueil Droits des Femmes, 10 allée Gaston Monnerville - Tél : 05.65.38.98.17 ou 07.70.11.62.44







En 2025, la crèche a accueilli 35 enfants, 34 familles : 33 enfants de 3 mois à 4 ans et 2 enfants de 4 à 6 ans les mercredis et vacances scolaires.

Durant cette année, au-delà des activités d'éveil proposées au quotidien (activités manuelles, comptines, peinture, motricité, lecture, balade ...) les enfants, les parents et l'équipe de la crèche ont pu bénéficier d'animations avec des **intervenants extérieurs** financés par le CIAS du Grand-Figeac et de la CAF du LOT :

- 3 séances d'éveil musical et corporel animées par Emmanuelle Dorvault de la compagnie Amus'art
- 3 ateliers de découverte musicale proposés par Paul Adrien de la compagnie Melodissept
- 5 séances d'éveil à la danse avec Sandrine Lucas des Jardins d'Enfances.
- 1 atelier lecture proposé par Hélène Poussin de la compagnie les Pieds Bleus.
- 1 animation lecture « Rap Conté » avec Favo, dans le cadre de la semaine Petite Enfance
- 3 temps de répit familial en fin de journée, de partage parents/enfants autour du jeu animés par la ludothèque de la Fédération Partir dans le cadre du REAAP (soutien à la parentalité),

Certaines de ces animations se poursuivront début 2026.

Après les vacances d'avril, 8 enfants concernés par la rentrée scolaire de septembre, ont profité de la passerelle avec l'école maternelle. Ils se sont familiarisés avec les locaux, les futurs camarades et maître Jean qui leur a proposé des temps de lecture, de jeux... Les enfants ont assisté à la répétition du spectacle de la kermesse des petites et moyennes sections.

Les enfants ont pu, cette année encore, assister à différents petits **spectacles** :

- « Soleil Planète » spectacle musical de De Mosai&Vincent à la salle des fêtes de Lacapelle-Marival
- « Petit B » de Marion Muzac à la salle des fêtes de Lacapelle-Marival
- « Favo et les rimes magiques » spectacle musical proposé par le CIAS du Grand Figeac à l'occasion de Noël. Chaque enfant est reparti avec un goûter.

Et des **sorties** :

- 3 sorties au RPE (Relais Petite Enfance) Les Petites Mains au cours desquelles les enfants de la crèche ont pu partager des temps de jeux et d'activité avec les assistantes maternelles, les parents et les enfants qui fréquentent régulièrement cette structure de l'ASL.
- 1 sortie à la ludothèque de la fédération Partir à Figeac. Certains parents nous ont accompagné pour partager ce temps de jeux avec leur enfant .
- 1 sortie à la bibliothèque de Montet-et-Bouxa. Nous remercions très chaleureusement Ginette et Pascale pour leur accueil et pour le temps qu'elles viennent passer bénévolement à la crèche pour partager un temps lecture avec les enfants



incendie... Un grand merci aux pompiers pour leur accueil et leur disponibilité !
Les enfants étaient ravis...

Au mois de juin, 12 enfants accompagnés pour certains par leurs parents, ont été chaleureusement reçus à la caserne des pompiers à Lacapelle-Marival. Ils ont pu visiter la caserne, monter dans les camions, essayer les casques, tester les lances à

Pour ces sorties, nous utilisons les minibus de l'Association Ségala-Limargue pour le plus grand bonheur des enfants !!!



Festivités :

Nous avons débuté l'année avec la traditionnelle galette des rois, puis Carnaval en musique, chasse à l'œuf...

Lors de la Fête de l'été, enfants, parents et professionnelles se sont réunis dans la cour de la crèche joliment décorée pour partager un moment d'échange convivial et festif

Puis, nous avons clôturé l'année en fêtant Noël dans la salle des fêtes de Labathude, avec de

nombreux enfants, parents, grands-parents, assistantes maternelles et professionnelles de la crèche et du RPE Les Petites Mains autour d'un goûter précédé du spectacle « Oisel » de La Famille Vicenti.

**L'équipe et les enfants de la crèche vous présentent leurs
Meilleurs Vœux pour l'année 2026!**

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour tout renseignement sur le fonctionnement de la structure, vous pouvez nous contacter au 05.65.11.65.43

Adresse mail : smalabathude46@gmail.com

Association Ségala-Limargue – rue principale, 46 120 LEYME / Tél : 05.65.38.98.17

Adresse mail : association@segalalimargue.fr

Site Internet : www.association-segala-limargue.fr

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

L'année scolaire a débuté avec un effectif en hausse PS-MS : 25 élèves et en GS-CP : 27 élèves. C'est pourquoi avec l'ensemble du personnel il a été décidé de faire 2 services de cantine assurés par Christophe ANSEL et Nadège PRADAYROL.

Dans chaque classe, il y a des ATSEM : Caroline VIROLE, Maryline MARGOUEZ remplacée depuis décembre par Françoise DELMAS pour la classe de PS-MS et Fanny BRINON DELBOS pour les GS-CP. Ce personnel employé par la mairie assure également la garderie avant ou après les heures de classe et le ménage des locaux. Intervient également du personnel éducation nationale pour les enfants en situation de handicap : Christine JAKOWSKI (AESH) en classe de GS-CP et Laure VERGER remplacée par Magali TERRIER avec les PS-MS. Pascal FABRE , employé communal, bricole et répare en cas de nécessité le matériel et les locaux de l'école. Merci à l'ensemble du personnel qui agit pour le bien être des enfants à l'école.

Avec les aînés, les enfants de l'école ont réalisé divers objets qui ont permis de décorer la place du village pour les festivités de fin d'année. Merci à l'ensemble des personnes qui viennent en classe partager ce moment d'échange avec les élèves.

Voici les activités réalisées ou prévues pour cette année scolaire 2025-2026 :

- courant décembre : intervention pour sensibiliser les enfants au spectacle que nous sommes allés voir en ce début d'année à l'Astrolabe à Figeac sur « le complexe du Pingouin ».
- goûter et passage du Père Noël avant les vacances de Noël.
- le 19 décembre : spectacle « Les lunettes de Monsieur Neige » par Evatika Tisseuse De Contes à la salle des fêtes offert par la mairie.
- fin janvier : les deux classes goûteront la galette avec les couronnes confectionnées.
- 20 février : danses pour fêter carnaval, chaque enfant étant déguisé.
- Cette année, l'école de Labathude va travailler autour des châteaux forts. Nous envisageons de réaliser des activités à Figeac autour du patrimoine médiéval et de visiter un château pour finaliser le thème l'année.

Nous remercions l'APE (Association des Parents d'Elève) qui finance les sorties des élèves.



Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'ensemble de l'équipe de Labathude

ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES LABATHUDE MONTET ET BOUXAL

L'association des Parents d'élèves du RPI Labathude / Montet-et-Bouxal a pour but de mener des actions pour rassembler des fonds qui serviront aux différentes activités / voyages durant l'année.

Lors de cette année 2025/2026, voici la composition du bureau :

Président : Mickaël MAUREL

Vice-président : Landry BENNE et Sophie HENAUT

Trésorière : Estelle LABROUSSE

Vice – trésorière : Magali DAS NEVES

Secrétaire : Elodie DESTRUEL

Vice – secrétaire : Mélanie MORLIGHEM

Lors de cette année 2026, nous avons déjà programmé quelques actions, voici quelques dates :

- Durant le mois de janvier : une commande de madeleines Bijou
- Samedi 14 février : repas aligot / saucisse à salle des fêtes de Labathude
- Durant le mois de mars : une vente d'objet personnalisé avec les dessins des enfants ;
- Au mois de juin : kermesse de l'école.

Grâce aux différentes manifestations des années précédentes, l'école de Lavitarelle part en voyage scolaire cette année à Port Leucate.

L'ensemble des membres de l'Association des parents d'élèves remercie l'ensemble des familles, les enseignants, les différentes communes du RPI, les artisans et commerçants pour votre participation de près ou de loin et votre générosité qui permettent à notre association d'exister aux profits des enfants des écoles du RPI.

Pour tout renseignement voici notre adresse mail :

apelabathudemontetbouxal46@hotmail.com

**L'équipe vous présente leurs meilleurs vœux pour cette année
2026 !**

AU RELAIS DES LOISIRS

L'Association Au Relais des Loisirs assure la gestion de la Salle des fêtes et des salles de La Caminade, qui sont utilisées gratuitement par les huit associations partenaires.

Elle organise régulièrement des manifestations au Café Associatif dans un double objectif d'animation et afin de récolter des fonds pour couvrir les charges de fonctionnement de LA CAMINADE ; ce qui permet la mise à disposition gratuite des différentes salles et des équipements aux associations partenaires.

En 2025 il a été organisé 9 soirées repas le 1er samedi du mois et 9 soirées jeux avec assiettes gourmandes le 3eme vendredi du mois.

Soirées repas 2025 : (01/02: Stockfish + salade de fruits + gâteaux maison) – (01/03: Lasagnes + île flottante et gâteaux au chocolat maison) – (12/04 : Mique petit salé + Poire belle Hélène) - (03/05 : Couscous + Profiteroles) - (14/06 : Aligot saucisse + tiramisu maison) - (26/07: Soirée animée par le groupe LES TAM TAM avec : Salades composées + grillades + glace) – (05/10 : Cassoulet + gâteaux aux prunes maison + glace) – (15/11 : Choucroute + salade de fruits + gâteaux maison) – (06/12 : Tartiflette + bûche glacée)

Les repas sont préparés par les bénévoles le jour même avec des produits frais. Ils sont ouverts à tous, sur inscription pour la somme de 12€ par personne (15€ pour le stockfish) et 8€ pour les enfants de moins de 10 ans.

En 2026, les animations continuent, elles sont toujours programmées les 1er samedi de chaque mois pour les repas et les 3eme vendredi pour les soirées jeux + assiettes gourmandes.

Les salles sont aussi louées à des particuliers ou organismes divers pour des repas ou des réunions.

En 2025 nous avons fait l'acquisition d'un lave-verre, d'un four électrique mixte, d'un lave vaisselle et en commun avec le Foyer rural d'un congélateur pour un montant de 3000.79 €.

Nous remercions tous les participants à ces soirées qui se déroulent dans une très bonne ambiance conviviale intergénérationnelle.

Pour les locations des salles les demandes peuvent être retirées à la mairie, au 06 30 23 01 52 ou à l'adresse mail suivante: jacques.virole@yahoo.fr

L'ensemble des membres de l'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2026 en espérant vous accueillir prochainement à La Caminade afin de passer une agréable soirée.

US LABATHUDE-UNE SAISON QUI FAIT VIBRER LE VILLAGE

Saison 2025-2026

A Labathude, le football n'est pas seulement un sport : c'est un rendez-vous, un lien entre les habitants, un moment où on se retrouve, où l'on partage, où l'on s'encourage.

Cette année encore, l'US Labathude a su réunir autour d'elle l'esprit du village, entre convivialité, solidarité et passion.

Une équipe qui grandit et surprend

La saison 2025-2026 restera comme l'une des plus belles entamées par le club. Notre équipe senior occupe aujourd'hui une superbe 3ème place du championnat à égalité de points avec le 2ème. Une progression remarquable, qui reflète le travail accompli et l'envie de nos joueurs de porter haut les couleurs jaune et noir.

Les dimanches après-midi ont été riches en émotion: des victoires arrachées avec courage, des matchs solides, des réactions collectives qui ont montré que le groupe possède un cœur énorme. La récente victoire **2-1 à Faycelles** en est un bel exemple : sérieux, solidarité et détermination.



Un groupe jeune, vivant et motivé

Avec une trentaine de joueurs et plusieurs dirigeants très investis, l'effectif n'a jamais été aussi dynamique. Des nouveaux sont arrivés, d'autres sont revenus, certains découvrent le club, d'autres y jouent depuis de nombreuses années... Cette mixité donne une ambiance unique, à la fois familiale et compétitive. Les vétérans, toujours fidèles, continuent également de porter les couleurs de Labathude et d'animer la vie du club : un vrai plaisir pour le village.

Les bénévoles, le cœur discret du club

Avant chaque match, il y a ceux que l'on voit... et surtout ceux que l'on ne voit pas. Ils tracent le terrain, installent les filets, préparent les maillots, gèrent l'intendance, accueillent les équipes adverses... Ces bénévoles sont essentiels et le club tient à leur rendre un hommage appuyé.

Sans eux, aucune saison ne pourrait exister.

Les supporters, toujours au rendez-vous

A Labathude, un match de foot est un petit événement. On s'y retrouve, on discute, on vibre... parfois on râle un peu ! Mais toujours dans la bonne humeur. Les joueurs sont très sensibles à cette présence au bord du terrain, qui représente pour eux un véritable soutien.

Une suite de saison palpitante.

L'équipe actuellement 3eme du championnat, réalise une demi-saison extrêmement prometteuse. Le retour en compétition s'annonce passionnant, avec des matchs importants qui pourraient encore faire grandir le club. Quoi qu'il arrive, l'équipe continuera de jouer avec envie, respect et fierté, pour représenter le village comme il le mérite.

**Pour rejoindre l'équipe ou obtenir plus d'information, contactez :
Romain Moulène au tél : 06 26 29 60 12**

Merci à tous les habitants pour leur soutien et vive l'US LABATHUDE !!!



COMITE DES FÊTES DE LABATHUDE



Bonjour à toutes et à tous,

Nous tenons, tout d'abord, à remercier les habitants du village pour leur excellent accueil lors des aubades de la dernière fête votive et pour leur participation aux diverses manifestations.



Le calendrier des festivités pour cette année 2026 est le suivant :

REPAS COMMUNAL

Samedi 31 Janvier 2026



FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 19 et Samedi 20 Juin 2026

FÊTE VOTIVE

Aubades : Samedi 29 et 30 Août 2026

Week-end de Fête : Vendredi 04, Samedi 05 et

Dimanche 06 Septembre 2026



Nous vous attendons nombreuses et nombreux et nous nous tenons à votre disposition pour tout commentaire, critique ou suggestion.

Le bureau



Présidente : Julie VIROLE / Vice-Président : Thibault FOURAIGNAN
Secrétaire : Caroline VIROLE / Vice-Secrétaire : Géraud LATAPIE
Trésorier : Adrien DOLIQUE / Vice-Trésorier : Joën ION

LABATHU'LEVES

une salle qui vous met en forme !

La commune peut compter sur un équipement sportif de qualité avec la salle de remise en forme **LABATHU'LEVES**, un lieu dédié au sport, au bien-être et à la convivialité.

Entièrement équipée de **matériel professionnel**, la salle offre des conditions idéales pour pratiquer une activité physique sans quitter la Commune. Les équipements ont été pensés pour **tous les niveaux de pratique**, que l'on soit débutant, sportif occasionnel ou pratiquant confirmé.

En 2025 c'est une soixantaine d'adhérents qui sont venus prendre soin de leur santé dans une ambiance sportive et bienveillante.

Pour les habitants de LABATHUDE, le montant de l'adhésion annuelle est de seulement 100€.

La salle est ouverte 7j/7 de 6h à 23h. Pour vous inscrire, retrouvez toutes les informations et le formulaire d'inscription sur le site internet <https://www.labathude.fr/labathude-leve> ou directement en Mairie, où vous pourrez récupérer votre dossier et/ou le déposer une fois tous les documents rassemblés.

La salle de remise en forme est gérée par une équipe de bénévoles investis qui est fière de pouvoir proposer un équipement sportif de grande qualité dans la Commune.

Le conseil d'administration de LABATHU'LEVES vous souhaite une belle année 2026 et espère vous compter bientôt parmi ses adhérents.





Labathude le 26 décembre 2025

Présidente: Colette Cadiergues
Trésorière: Gérard Destruel
Secrétaire : Ginette Calmégane
Vice Président : Jean-Marie Lacaze
Secrétaire adjoint : Christiane Landes

Pour sa **16^{ème}** saison le Foyer Rural de Labathude, vous propose :

Cette année animations **le 21 Mars 2026** karaoké
le 17 Mai 2026 thé dansant
événement à confirmer **le 06 juin 2026** Total Festum

Des ateliers de gymnastique

Animés par Joëlle LACAZE, tous les jeudis de **19h30 à 21h** heures, salle des fêtes de Labathude nous la remercions pour son engagement, merci Joëlle !

Informatique : Initiation et accompagnement,

L'Informatique : avec l'aimable participation de Michel Lacaze que nous remercions pour son engagement, merci Michel !

certains Mardis de **14h30 à 16h30** téléphoner au **06 35 94 78 80**

Atelier Danse

Tous les Vendredi à **14 h30 à 16h30** à la salle des fêtes de Labathude avec l'aimable participation de Odette Revel, Merci odette !

A ce jour **84** adhésions. Danse **57** adhérents, Gym **20** adhérents, informatique **6** adhérents.

La prochaine Assemblée Générale se fera le **16** septembre **2026**, venez nombreux !

Nous remercions la Mairie de la Labathude, pour la mise à disposition des salles et du matériel pédagogique.

Le bureau et ses adhérents vous souhaitent une Bonne Année **2025** de rencontres et d'animations.

LE BUREAU

Contacts : Colette 06 35 94 78 80, Gérard 06 32 30 65 79, Ginette 06 77 60 63 92

Le Traïtou du Ségala

L'Assemblée générale s'est déroulée le dimanche 16 février 2025. Peu de changement au sein du bureau : Président d'honneur : Jean-Marie Bourret ; Présidents actifs : Sylvie Thuillier et Sébastien Castagné ; Vice-président : Francis Goutal ; Secrétaires : Eliane Ferrand et Laetitia Goutal ; Trésoriers : Sandrine Lavergne et Gilbert Destruel.

Les membres sont Véronique Bousquet, Odette Goutal, Roland Capsal et Evelyne Castagné.

Cette année nous avons eu 12 sorties dont 5 en maison de retraite, 5 pour des animations diverses et 2 exceptionnelles pour des échanges avec d'autres groupes folkloriques.

En effet, le dimanche 31 août nous étions invités à Bégoux par le groupe « Les Grillons Quercynois » où nous avons fait une représentation avec un groupe venu de Millau « Lo Gantierelo ».

Le dimanche 14 septembre nous étions chez nos voisins du Cantal, invités par « L'Escaufeto » de Boisset pour un festival folklorique avec nos amis de l'Aveyron « Lous Castelous » de Sénergues.

Ces 2 journées ont été très riches en rencontre et en échange folklorique, autant par la musique que par les danses ou bien même les costumes.

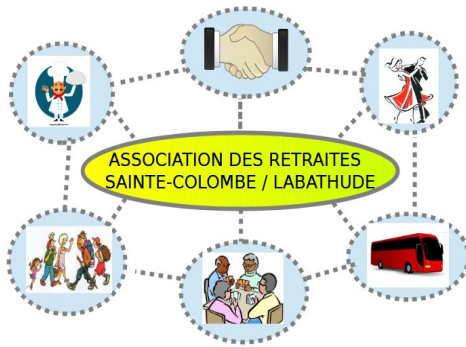
Certains membres de l'association sont intervenus à plusieurs reprises à l'école primaire de Montet-et-Bouxaal pour initier les enfants à la danse folklorique. Ces derniers ont pu faire une représentation lors de la kermesse de fin d'année.

Pour remercier les membres du Traïtou, une journée détente et de bonne humeur dans l'Aveyron a eu lieu le samedi 20 septembre. Au programme, balade en vélo rail à Ste Eulalie de Cernon et découverte du village de La Couvertoirade.

Nous avons repris les répétitions tous les vendredis soirs à 20h30. Toute personne intéressée peut contacter Sylvie au 0678299792.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2026 et surtout beaucoup de bonheur !!!





ASSOCIATION DES RETRAITÉS SAINTE-COLOMBE/LABATHUDE

Tout au long de l'année 2025 le club a organisé diverses activités où le maximum d'adhérents a participé.

Jeudi 16 janvier repas à la salle des fêtes de Ste-Colombe offert par le club et préparé par Didier Pecheyran avec au menu la chèvre offerte par les chasseurs.

Dimanche 26 janvier premier thé dansant animé par Yannick Leybros

Jeudi 2 mars repas des chasseurs au restaurant Pecheyran à Lavitarelle.

Jeudi 20 mars après-midi spectacle à Figeac organisé au niveau du secteur avec au programme « Artistes de tous pays ».

Dimanche 11 mai deuxième thé dansant avec l'orchestre Frédéric Vernhet.

Jeudi 5 juin repas de printemps au restaurant « Le Drauzou » à Figeac. Après un bon repas visite du Cingle sur les hauteurs de Figeac d'où une vue sur la ville est impressionnante et où se dresse la croix du mémorial de la rafle du 12 juin 1944.

Jeudi 4 septembre voyage d'un jour en Aveyron avec visite du trou de Bozouls en petit train. Repas au restaurant. Après-midi visite commentée du centre historique d'Espalion. Le pont vieux classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le vieux palais ancienne demeure des gouverneurs d'Espalion. Les anciennes tanneries sur la rive droite du Lot, maisons à galeries couvertes avec au niveau de l'eau des pierres plates pour laver les peaux.

Toujours autant appréciées les rencontres mensuelles des 1er et 3ème jeudis regroupent bon nombre d'adhérents pressés de se retrouver, pour les uns les cartes et pour d'autres les jeux de société.

Jeudi 4 décembre Assemblée Générale. Le bureau reste inchangé. Le nombre d'adhérents est toujours de 91. La cotisation cette année est de 15€. A la fin de la réunion nous nous retrouvons tous au restaurant Galtié à Lavitarelle où nous attend le « stockfish » menu traditionnel incontournable.

Distribution des colis de Noël aux personnes seules chez elles ou en Ehpad le 15 décembre.

NOUS SOUHAITONS A TOUS UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2026

Le Bureau

Société de chasse de LABATHUDE / SAINTE COLOMBE

LA DIANE DU HAUT QUERCY



Notre société compte aujourd'hui 28 cartes d'adhérents et de non adhérents.

Prélèvement de chasse 2024 / 2025 :

Chevreaux : 18 ; Sangliers : 50 ;

Renards : 12. Le bureau a été

reconduit pour cette saison.

Président Peheyran Didier tel : 06 75 15 23 97. Responsable chevreuil

Vice-président Moles Patrick tel : 06 31 27 07 12. Responsable sanglier.

Nous disposons d'une réciprocité avec la société de Saint Bressou pour la chasse aux sangliers.

Depuis l'ouverture de la chasse il a été prélevé :

5 chevreux en tir d'été et 7 chevreux en battue sur 25 bracelets.

Sur notre territoire de chasse nous constatons que la population de sangliers est toujours aussi importante malgré le prélèvement que nous avons réalisé la saison dernière 50, pour cela nous organisons beaucoup plus de battues de sangliers cette année. Nous avons déjà prélevé 44 sangliers sur labathude, sainte colombe, saint bressou.

Une battue au renard sera organisée courant février.

Le lièvre est toujours présent sur notre territoire, nous observons toujours une baisse de la population des chevreux.

Nous remercions les propriétaires qui nous permettent de chasser en nous cédant leurs droits de chasse, une distribution de nos prélèvements leur est attribuée.

L'association vous souhaite une bonne année 2026 et vous donne rendez-vous le dimanche 1 mars, pour le repas annuel ou chacun à plaisir de se retrouver et déguster un civet de sangliers .

Le Chat Pito

Le Chat Pito est une association qui s'efforce de recueillir des fonds pour organiser des moments festifs en direction des résidents de l'EHPAD le Moutier à Lacapelle-Marival.

Dimanche 7 septembre 2025, le vide-greniers organisé dans la cour du Moutier a connu un beau succès malgré la chaleur et de nombreuses autres manifestations locales. Nous envisageons déjà de renouveler cette journée en 2026.

Nous préparons un quine qui aura lieu le samedi 24 janvier 2026 à la salle des fêtes de Lacapelle. Nous vous y attendons nombreux.

Le bureau de l'association se compose ainsi : Présidente : Laura Lavayssière ; vice-présidente : Marie Beaussire-Faivre ; Secrétaire : Ophélie Bayart ; vice-secrétaire : Magali Neveux ; Trésorière : Sarah Mariel ; vice-trésorière : Nadine Mercier.

Un merci particulier aux communes et aux autres structures qui versent une subvention à l'association.

Bonne année 2026 aux résidents, à leur famille et aux personnels de l'Ehpad.

Don du sang

Cette année 2025, les 5 collectes se sont déroulées de façon tout à fait satisfaisante aussi bien pour ce qui concerne l'engagement de l'amicale que celui de l'établissement français du sang (EFS).

Quant aux donneurs, nous avons noté une nouvelle baisse globale du nombre de donneurs tout comme c'est le cas au niveau du département et du pays. Pour notre part, nous constatons que le départ des donneurs atteints par la limite d'âge (70 ans) ou par des problèmes de santé n'est pas compensé par l'arrivée des nouveaux donneurs. A Lacapelle, la première et la dernière collecte de l'année ont été bonnes, les trois collectes intermédiaires plus basses.

Au bilan de l'année 416 personnes se sont présentées et 383 ont pu donner. 23 nouveaux donneurs ont été accueillis. Un bilan malgré tout correct dans un contexte fragile.

L'assemblée générale de 2024 a reconduit le bureau. Président : Gilbert DESTRUDEL Vice-Président(es) : Marie-Pierre AUBOURG – Marc DESTRUDEL Secrétaire : Nicole BROQUERIE Secrétaire adjointe : Michèle CERDA Trésorière : Martine GUINOT Trésorier adjoint : Patrice BERTHY Le bureau sera renouvelé au cours de la prochaine assemblée générale prévue en mars 2026.

Nous remercions mairies, associations, commerçants et autres structures qui assurent régulièrement l'affichage et la promotion.

Les collectes débiteront à 14 h pour se terminer à 18 h 30. Il est possible de prendre rendez-vous mais vous serez aussi accueilli sans rendez-vous quelle que soit l'heure. <https://efs.link/fZpju> #DonDeSang #SauvezDesVies.

La prochaine collecte à Lacapelle est programmée le mardi 7 avril 2026 de 14 h à 18 h 30 puis lundi 8 juin, jeudi 3 septembre et mardi 10 novembre 2026.

D'ici là, une collecte aura lieu à la fondation Camille Miret à Leyme le mardi 27 janvier 2026 de 12 h à 17 h.

L'amicale est très heureuse de vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2026.



Association Clef de Voûte

*L'association de sauvegarde de la petite église
du vieux Bourg de Labathude.*



L'Association Clef de Voûte a pour objectif de préserver le patrimoine architectural de la petite église de Labathude, mais aussi de créer des moments de rencontre autour de notre patrimoine culturel et de notre histoire locale.

2025 : Une année bien remplie !

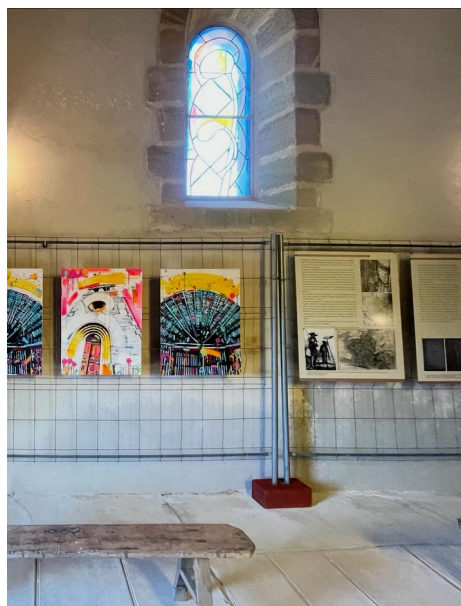
L'objectif d'ouvrir l'église de Labathude au public pour des expositions s'est enfin concrétisé !

Une Exposition dans la petite église Ste Marie

Nous avons décidé de mettre en place nos projets d'expositions malgré l'absence de finition de la voûte, (travaux que nous reportons). Pour cela nous avons démonté les échafaudages, réparé

les portes des sacristies (qui avaient été malheureusement vandalisées). Nous avons sécurisé le bâtiment avec la remise des barreaux à la fenêtre et une nouvelle serrure à la porte d'entrée. ... & Nous avons tout nettoyé !

L'Exposition a été ouverte au public le 17 août lors d'une journée festive, puis régulièrement jusqu'à l'automne.



Les Arts réunis autour de l'église

*La Chapelle Sainte Marie rayonne de générosité :
Les vitraux de Clémentine Halleux scintillent de lumière,
Côté les tableaux colorés du peintre Andrew Christman.*

Chacun à leur tour, ces artistes ont dévoilé aux visiteurs la symbolique de leurs ouvrages :

Que ce soit la représentation des saisons par la couleur, la forme des vitraux, la représentation discrète de la Vierge et L'Enfant,

Ou par le beau travail figuratif d'Andrew complété par sa luminosité et son écriture aux notes romantiques.

Le cadastre original de notre commune est mis en valeur

De gracieux supports ocre rouge et jaune ont reçu les planches du plan Napoléonien de la Commune (dont sa restauration fut réalisée par la municipalité lors d'un mandat précédent)

La précision de ces cartes et les explications pertinentes de Christian ont rappelé à l'utilité de cet ouvrage et honoré le travail des géomètres de l'époque.

Voir articles ci-dessous.

Souvenir d'histoire

Les indications présentées sur les panneaux, ont remémoré à la création de l'église en ce début 1900.

Dans la chapelle un échantillon du plafond voûté de la nef et du chœur avant sa dépose a été montré.



La visite de deux de nos riches villages Charpentes du Ségala



*Fayfol & Bernadet :
Villages chargés d'architecture
du XVII^e ème et XVIII^e ème*

Au travers d'une visite de bâtiments de nos villages Fayfol et Bernadet, les visiteurs ont profité des commentaires riches décrivant la mise en œuvre, l'utilisation des bois indigènes, la présentation et l'usage des outils.

Merci à Louis et à Marcelle pour leur accueil généreux.

Un tournoi de « Quille de neuf »

A l'occasion de la fête votive, le 7 Septembre comme les années précédentes à La Remise, l'Association Clef de Voûte a pu participer à l'animation en organisant un tournoi de « Quilles de neuf ». Labathude a accueilli des joueurs de Quilles de villages adeptes, tel que les joueurs de Blars. Une belle ambiance a été partagée.

Tout ceci n'a été possible que grâce à l'implication et à l'engagement de nombreux bénévoles. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.

Merci également à la Municipalité pour le prêt du cadastre.

Très Bonne Année 2026 à tous !

A bientôt

Pour l'Association Clef de Voûte 46120 Labathude



Un pas vers le « fisc prodigue »

(d'après les recherches de Christian L. dans les archives départementales et nationales)

Vive la Révolution !

Au XVIII^e siècle, un vent frais souffle sur le royaume de France.

Philosophes et encyclopédistes mettent en doute les traditions de l'Ancien Régime. Venu d'Outre-Atlantique, le très avisé Benjamin Franklin¹, coqueluche des salons parisiens, réussit le tour de force d'obtenir de la France ruinée, une armée, une flotte et une aide financière considérable. La lutte des 13 colonies britanniques pour l'Indépendance séduisit quelques aventuriers parmi la jeunesse noble française, tels La Fayette, Rochambeau... Puis, après la décisive bataille de Yorktown (19 octobre 1781) et la reconnaissance par les britanniques de l'indépendance de leurs 13 colonies d'Amérique, un horizon politique nouveau se dégage.

Mais le royaume de France est exsangue.

Les 20 millions de paysans (sur une population totale estimée à 25 millions de sujets) sont aux antipodes de cet univers idéologique quasiment extra-planétaire pour eux.

Dans le pays « profond » pré-révolutionnaire, la fiscalité est incohérente et injuste : incohérente, parce qu'aux impôts royaux s'ajoutent les droits seigneuriaux et la dîme ecclésiastique ; injuste, parce que seuls, les « manants » paient ; riches et « super-riches » y échappent².

Les historiens estiment à 50 000 les Cahiers de doléances rédigés par les paroisses et communautés du Tiers Etat, l'ordre des pauvres, celui des paysans et des « moyens riches » sans réel pouvoir. Ces documents, dont beaucoup ont disparu, étaient résumés aux chefs-lieux des sénéchaussées, l'unité administrative locale, puis une synthèse partait à Versailles avec les députés élus aux Etats-Généraux³.

La justice fiscale est la première des revendications portée par les cahiers. Elle arrive largement en tête des cahiers du Tiers Etat de la sénéchaussée de Martel retrouvés par hasard en 1980 dans un placard de la mairie, probablement jamais ouvert depuis 1789⁴.

La revendication est encore plus précise dans la sénéchaussée de Figeac dont dépendait Labathude : « (qu') il plaise à Sa Majesté d'ordonner qu'il soit fait un cadastre... où seront compris tous les biens nobles, roturiers, ecclésiastiques, rentes foncières... qui seront allivrés (calcul du revenu imposable par parcelle) selon leur valeur, leur assiette et leurs produits »⁵.



Figure 1: Sur une faïence « révolutionnaire » produite à Ancy-Le-Franc (région d'Auxerre), allégorie du Tiers Etat : un paysan bêche son champ supportant la Noblesse (l'épée) et le Clergé (la croix) en s'écriant : « Je suis las de les porter ». Un écho des propos de l'abbé Sieyès (co-rédacteur du « Serment du jeu de paume » avec Mirabeau) dans sa brochure Qu'est-ce que le Tiers-Etat ? 1789 : « Rien ne peut aller sans lui (le Tiers Etat) ; tout irait mieux sans les autres (la Noblesse et le Clergé) », p. 6S.

1 Célèbre physicien, inventeur du paratonnerre et correcteur de la Déclaration d'Indépendance américaine du 4 juillet 1776 rédigée principalement par Thomas Jefferson, pennsylvanien et philadelphe, (tout comme Andrew Christmas, son compatriote, qui a présenté ses œuvres dans notre petite église cet été)

2 Parmi les impôts directs, la « taille » payée par la paroisse, la « capitation » « par tête » réservée en fait aux seuls roturiers (les « non-nobles »), le « vingtième » sur les immeubles et les rentes ; noblesse et clergé y échappent. S'y ajoutent les corvées d'entretien des grands chemins. Sans oublier les impôts indirects : « aides » sur les produits de consommation, (vins et alcools essentiellement), la fameuse « gabelle » sur le sel et les « traites » droits de douanes aux limites des provinces.

3 246 députés pour les trois ordres (tiers-état, noblesse et clergé) ont été envoyés par la province de Quercy (sénéchaussées de Cahors, Figeac, Gourdon, Lauzerte, Martel et Montauban).

4 Abbé Lucien Lachèze-Rey, Cahiers de doléances du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Martel pour les Etats Généraux de 1789, 1989, p. 204

5 Louis Combarrieu, Assemblées des sénéchaussées du Quercy pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789, Cahors, 1876, p. 115

Aux origines du cadastre « napoléonien »

Cadastrer, mesurer la terre, c'est de l'histoire ancienne, mais qui fut oubliée de l'époque féodale. On a pu qualifier de « *campagnes mathématiques* » les territoires jadis colonisés par Rome. La vision aérienne du sud de la France, de Narbonne, Béziers à Nîmes et la basse vallée du Rhône autour d'Orange, montre, en effet, à quel point le paysage actuel a conservé l'ancien maillage très régulier des terres cultivées à l'époque romaine. Mieux encore, **le monumental plan cadastral gravé dans le marbre est la pièce majeure du musée d'Orange**.

Un grand nombre de textes des I-IIe, IVe, et VIe siècles prouvent qu'il existait un enseignement de l'arpentage dans l'Antiquité et qu'il y avait donc aussi des manuels d'apprentissage⁶. Ce que l'Ancien régime appelait « cadastre » ne sont, en fait, que des registres nominatifs, mais sans représentations figurées des domaines.

Les deux meilleurs exemples dans le Ségala lotois sont ceux de Latronquière et surtout celui de Cardaillac épais de 213 feuillets ; tous les deux datent de 1636⁷. Il est difficile, voire impossible de suivre l'évolution de la propriété et d'imaginer une juste répartition des impôts avec ce type de document.

C'est en cela que la mission du jeune (29 ans) ingénieur géographe Henry de Richeprey en Haute-Guyenne est « révolutionnaire »⁸. Il séjourna quatre années dans la province, de 1781 à 1784, qu'il parcourut méthodiquement.

Le 29 janvier 1781, venant de Gorses et allant à Lacapelle-Marival par le vieux chemin des crêtes⁹, il traversa *probablement* la paroisse de **Labathude**, puis continua vers Molières et Saint-Céré.

L'œuvre réalisée fut considérable : tableau précis de la nature des sols, ouverture d'une école d'experts géomètres à Cahors, harmonisation des prix et des mesures (longueurs¹⁰, grains, liquides, surfaces), mise en chantier d'une cartographie systématique des terroirs.

La méfiance des paysans échaudés par des siècles d'abus fiscaux et l'hostilité délibérée de la noblesse ralentirent l'aboutissement du programme Richeprey. La Révolution le stoppa.

Le 1^{er} décembre 1790, en balayant la jungle fiscale de l'Ancien régime pour la remplacer par un impôt foncier impossible à recouvrer sans cadastre, la Révolution fit de cet outil une grande cause nationale établie sur des bases nouvelles, avec des principes proches de ceux testés par Richeprey.

Il ne s'agissait plus d'une réforme nécessaire à la survie de l'Ancien Régime, mais bien de l'un des fondements de notre société contemporaine.

La mise en chantier du Cadastre

Aux heures les plus intenses du renversement de l'Ancien Régime, puis des dangers qui en résultèrent (1789-1800), **la Révolution n'eut guère le temps ni les moyens financiers de faire avancer le projet de cadastre**.

Ce sont pendant les phases autoritaires suivantes, le Consulat et l'Empire, de Bonaparte à Napoléon 15 années de mise sous tutelle de l'énergie citoyenne (1800-1815), que les institutions vont néanmoins s'organiser et se consolider.

Le 18 janvier 1804 une école de géomètre du cadastre est créée à Paris avec trois enseignements : théorique (arithmétique, géométrie, géodésie), pratique : techniques de relevé et historique : l'histoire des impôts. Dans le même temps, la création d'écoles départementales est encouragée. Elles sont au nombre de trente en juillet 1804. Il y en a une en Aveyron, mais pas dans le département du **Lot** malgré l'expérience réussie de Cahors par

6 *Les Arpenteurs romains*, 1 (2005) ; 2 (2010) ; 3 (2017), Paris, Les Belles-Lettres (Coll. des Universités de France).

7 Archives départementales du Lot (ADL) Latronquière, EDT 160 G 1 ; Cardaillac, ADL J 1605.

8 Né le 30 mars 1751 à Nancy ; décédé à Cayenne le 9 février 1787. Jean-François Henry de Richeprey fut l'envoyé spécial de Necker (ministre des finances du royaume) et fonctionnaire de l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne créée en 1779 avec la fusion du Quercy (700 000 h) et du Rouergue (900 000 h), dissoute en 1790, avec Villefranche-de-Rouergue comme capitale provinciale. D'autres expériences de cadastres raisonnés étaient en cours en Europe : Milanais, Piémont italien, Corse, Silésie prussienne.

9 Devenu le Chemin vicinal de Grande Communication n° 16, Cahors-Aurillac, classé en 1838, puis la RN 653 et l'actuelle RD 653. Les deux seules véritables routes royales existantes dans le 2^e moitié du XVIIIe siècle sont Limoges-Toulouse par Souillac, Cahors, Montauban de direction Nord/Sud et Tonneins-Millau par Caussade et Villefranche de Rouergue de direction Ouest-Est. La future route royale Toulouse-Aurillac par Villefranche-de-R., Figeac, n'existe pas encore. C'est dire l'enclavement du Ségala lotois, principale raison de son sous-développement et des violences intercommunautaires selon les autorités. *Journal des voyages en Haute-Guyenne de J. F. Henry de Richeprey*, édité par H. Guilhamon, II – Quercy, Rodez, 1967 (Archives historiques du Rouergue XX), p. 25-27.

10 « *La demi canne étalon de Caors est une barre de fer rouillée qu'on a découverte dans un grenier de l'Hôtel-de-Ville* ». Elle est remplacée par « *une règle de noyer coupé dix ans avant d'avoir été travaillé... On a préféré un étalon de bois par ce que le soin avec lequel on le conserve empêche qu'il ne s'altère* ». *Rapport lu à l'Assemblée de l'Administration provinciale de Haute-Guyenne par M Henry de Richeprey*, 1784, p. 17

l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne¹¹.

Le lancement du cadastre de la France aux 130 départements, des Pays-Bas jusqu'à Rome suite à l'extension révolutionnaire, est officialisé par la loi de finance du 15 septembre 1807. L'objectif est de cartographier 100 millions de parcelles. Un Commissariat général chargé du cadastre est organisé le 20 décembre 1802. Son titulaire, Albert Joseph Ulpie Hennet est un homme d'expérience, de conviction et un habile diplomate. Entré dans l'administration des finances en 1779, il restera Commissaire général jusqu'en 1823. Il est l'auteur du *Recueil méthodique... sur le cadastre de la France*, publié en 1811 par le ministre des Finances, Martin Gaudin, plus connu sous le nom de duc de Gaëte.

C'est l'ouvrage de référence des professionnels avec le Manuel de l'ingénieur du cadastre... de Michel Pomiès, 1808. Le travail est complexe ; l'exemple de **Labathude** le montre, et avance lentement.

En 1811, seules 5000 communes sont cadastrées. A la chute de l'Empire, le projet est remis en question, mais Hennet le remet à flot. L'entreprise s'achèvera en 1845. Le premier canton traité dans le Lot sera celui de Cahors (1808-14) ; le dernier, celui de Labastide-Murat (1840-41).

L'équipe du cadastre de Labathude

Le plan de **Labathude** sera réalisé de 1824 à 1828.

Au sommet de la hiérarchie départementale des fonctionnaires du cadastre figure le préfet (incarnation du pouvoir impérial absolu, une figure curieusement jamais remise en question depuis). En 1824, Arnaud de Saint-Félix, marquis de Mauremont, est préfet du Lot. Dubreuil, contrôleur des contributions directes (remplacé par Dissez), est le directeur général du programme.

Sa tâche consiste à transformer les indications relevées sur le terrain en documents fiscaux : les matrices cadastrales. Reilhac, géomètre en chef, appelé aussi ingénieur vérificateur, est le chef opérationnel sur le terrain. Il est nommé par le ministre des Finances et est assimilé pour son traitement aux ingénieurs polytechniciens (3500/4000 F par an).

Il a sous ses ordres les experts géomètres qui cartographient les communes, nommés par le préfet sur ses propositions (salaire annuel 1800 F de fixe et 3 à 4 centimes de prime par arpent)

Les opérations de terrain

A **Labathude**, l'homme de la situation se nomme Bezombes, un grand technicien qui mérite une enquête approfondie et difficile, car peu de données le concernant sont conservées.

Le travail sur le terrain commença en 1824 et se termina quatre ans plus tard en juillet 1828 avec l'adoption du cadastre par *le maire Jacques Vayssié (1821-1831)*, le Conseil municipal et son officialisation par le préfet.

La délimitation du territoire communal prit plus de deux ans.

Bezombes releva les limites naturelles, fonds de vallées, cours d'eau, mais il dut intégrer aussi les demandes des

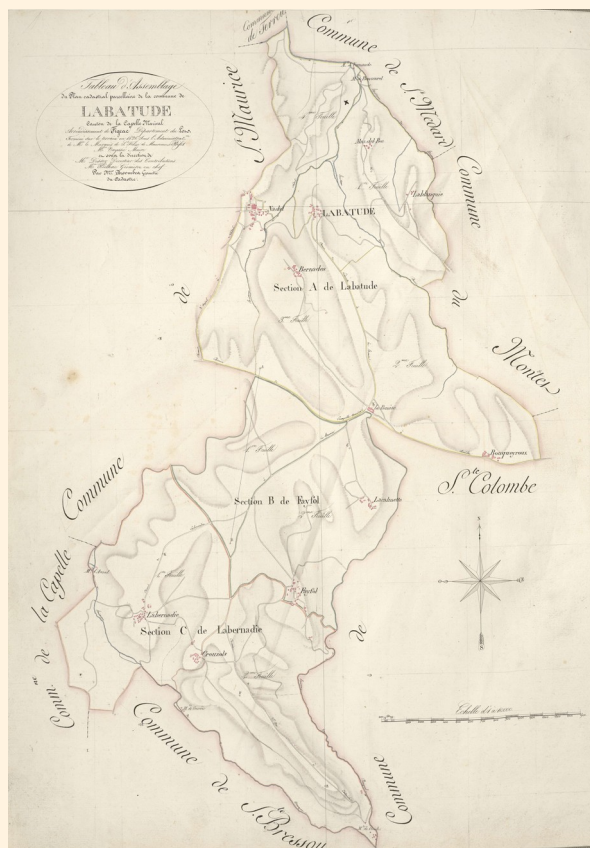


Figure 2: Plan cadastral de Labathude, tableau d'assemblage, ADL, 3 P 3620.

populations : *Nadal*, village de Saint-Maurice, obtint son rattachement à **Labathude**.

L'ancienne limite constituée par le ruisseau de Nadal fut déplacée vers l'Ouest jusqu'au chemin *Terrou/Nadal*/route de Lacapelle-Marival.

De même l'enclave de *Crouzol (de la Croix de Fayfol au Drauzou jusqu'au moulin de Goule)* échappa définitivement à Saint-Maurice. Reilhac émit un avis défavorable à l'encontre de Saint-Maurice pour l'annexion du territoire de *Labernadie* réclamée en compensation.

Le géomètre en chef élaborait aussi **un projet de grande commune englobant Labathude, Sainte-Colombe, des parties de Cardaillac et Saint-Maurice en décembre 1826**, mais qui resta sans lendemain¹².

L'année 1825 fut toute entière consacrée à la triangulation de l'espace communal. Bezombes proposa un canevas trigonométrique de 26 points constituant des triangles articulés sur une ligne Nord-Sud et sa perpendiculaire Est-Ouest **se croisant sur le clocher de l'ancienne église médiévale de Labathude** aujourd'hui démolie¹³.

Le relevé parcellaire précis, avec les surfaces, les noms des propriétaires, les cultures, fut réalisé l'année suivante. Reilhac avalisa le travail après un examen minutieux sans y apporter de correction.

1827-1828 fut une période clef de concertation entre le fisc, le Conseil municipal et une commission de cinq « classificateurs » choisis parmi les plus gros

propriétaires pour établir l'allivrement et les matrices cadastrales¹⁴ : des registres avec l'état des sections (A *Labathude* en quatre feuilles de plan, B *Fayfol* en deux feuilles, C *Labernadie* en deux feuilles), des tables alphabétiques de propriétaire (propriétés foncières, bâties, non bâties) affectées d'un numéro de compte et la classification des parcelles en fonction de leur nature (terres labourables, près, châtaigneraies en cinq classes de revenu et les pâtures, bois, friches et bruyères en trois classes).

Dubreuil fit remarquer la sous-évaluation des plus grosses propriétés, sans obtenir de réactions des Conseillers municipaux, ni des « classificateurs », condamnant ainsi les « manants éternels » à payer proportionnellement plus d'impôts fonciers que les riches propriétaires de la Commune.

En 1828, un tableau économique et social précis de la commune de **Labathude** est possible

Sur 976 ha d'espaces utiles :

* 29,2% sont des terres labourables

* 47,5%, des châtaigneraies.

Le revenu à l'hectare est plus important à *Fayfol* qu'à *Labathude* et *Labernadie*.

Avec son plan cadastral « napoléonien », Labathude conserve un témoignage authentique, non seulement de son histoire propre, mais aussi de sa participation à l'Histoire révolutionnaire de la France. Beaucoup d'autres communes qui sont dans ce cas, ne s'en préoccupent guère. L'Association « Clef de voûte » a voulu souligner la portée symbolique, démocratique et universelle de ce document¹⁵.



Figure 3: Labathude, section A, 1re feuille, ADL, 3 P 3620.

12 ADL, 1 M 184

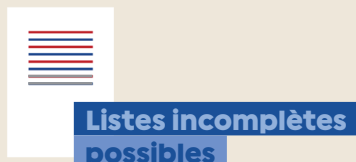
13 ADL 3 P 2874

14 Consultables aux ADL 3 P 1091-1096, 3 P 2874

15 Conservé à la mairie de Labathude sous la forme d'un grand album en 8 feuilles et un plan d'assemblage. Un autre exemplaire est conservé aux ADL (3 P 3620) et il est consultable sur le site internet des Archives départementales.



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.

Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

Le mode de scrutin change



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayer un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



